

A LA RENTRÉE 2017, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 629 800 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0% en 2000 à 78,8% en 2017 (1). La hausse des effectifs, de 0,9% au total, est de même ordre de grandeur dans le secteur privé (+1,0%) que dans le secteur public (+0,9%).

Les effectifs des formations en collège ont crû de 42,2% de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses (2). Hormis en 2015 et 2016, les effectifs des formations en collège ont augmenté chaque année entre 2010 et 2017 (+0,8% à la rentrée 2017).

Les effectifs des formations professionnelles en lycée ont été multipliés par 2,1 entre 1960 et 1985 et ont ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000 (-49 700 élèves à champ constant, soit -7%). À la rentrée 2017, les effectifs de la voie professionnelle baissent ainsi de 1,2%.

Le nombre d'élèves des formations générales et technologiques de lycée a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. Depuis quelques années, l'accroissement se renforce, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. À la rentrée 2017, les effectifs augmentent de 2% (soit +31 300 élèves).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

FORMATIONS EN COLLÈGE - Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi hébergées dans les collèges (voir 4.18).

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Elle regroupe des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège et en lycée. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

FORMATIONS GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES EN LYCÉE Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU LYCÉE - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
Formations en collège	3 368,2	3 407,5	3 248,5	3 222,0	3 260,4	3 281,0	3 335,3	3 318,6	3 315,0	3 342,3
Public	2 708,8	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 571,5	2 592,1	2 633,8	2 615,1	2 605,2	2 622,7
Privé	659,4	672,8	663,3	676,5	688,8	688,9	701,4	703,4	709,8	719,6
Part du Public (%)	80,4	80,3	79,6	79,0	78,9	79,0	79,0	78,8	78,6	78,5
6 ^e générale à 3 ^e générale	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 211,6	3 199,3	3 196,3	3 223,1
Enseignement adapté (Segpa) (1)	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	91,7	88,8	86,3	84,5
Classes relais et autres dispositifs (2)	63,0	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	1,4	1,1	0,9	0,8
ULIS (2)	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	30,6	29,4	31,5	34,0
Formations professionnelles en lycée (3)	733,5	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	663,0	667,0	665,2	657,0
Public	568,2	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	522,2	527,8	529,1	523,5
Privé	165,3	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	140,8	139,2	136,1	133,4
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,8	79,1	79,5	79,7
Formations générales et techno en lycée	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 178,9	1 223,6	1 264,5	1 290,7
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	320,0	327,3	334,7	339,8
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,7	78,9	79,1	79,2
Ensemble	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 335,0	4 366,5	4 398,8	4 436,9
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 162,2	1 169,9	1 180,5	1 192,8
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,9	78,9	78,8	78,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

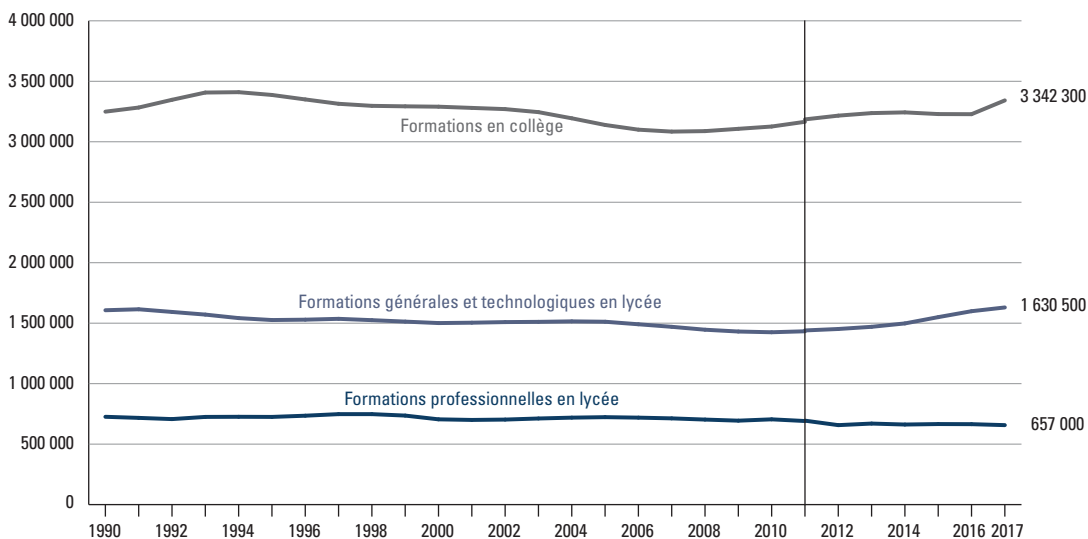
1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

2. Voir « Définitions ».

3. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

© DEFP

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, 5 629 800 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 9% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4% pour l'académie de Corse (1).

En 2017, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans la quasi-totalité des académies de France métropolitaine. Seules trois académies (Dijon, Nancy-Metz et Caen) voient leurs effectifs diminuer. La baisse la plus marquée est à Dijon (0,2%). À l'inverse, cinq académies (Lyon, Créteil, Nantes, Versailles et la Corse) constatent une hausse de plus de 1,3%.

Dans les DOM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer. Les effectifs de Mayotte sont toujours en forte hausse (+2 000 élèves, soit +4,8%).

En 2017, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,1% des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,5%. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. Une plus large majorité des élèves (environ neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou dans l'académie de Limoges.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas comptabilisés ici.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

A LA RENTRÉE 2017, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (36,0%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,9%) et à plus de sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,6%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (respectivement 34,7% et 17,0%). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,8%).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (38,5% de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,8% dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (18,8% d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 40,1% dans les établissements publics).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2017, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
6 ^e à 3 ^e	1,7	10,5	19,0	3,3	12,8
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	1,2	7,0	6,6	1,0	7,6
Segpa	1,1	6,1	1,9	0,2	5,0
Total formations en collège	1,7	10,4	18,4	3,2	12,5
Seconde générale et technologique	1,6	11,1	24,8	4,4	14,0
Première et terminale générales	1,7	11,1	29,3	5,4	14,2
Première et terminale technologiques	1,4	11,4	14,8	2,2	14,2
ULIS en lycée général et technologique	0,0	10,4	17,1	3,0	9,8
Total formations GT en lycée	1,6	11,2	25,1	4,5	14,1
CAP	0,8	6,8	3,8	0,7	7,5
Bac pro, BMA	1,1	9,5	6,9	0,9	10,9
ULIS en lycée professionnel	1,3	7,2	8,0	1,7	7,7
Autres niveaux IV et V	1,4	8,0	7,3	1,4	11,0
Total formations professionnelles en lycée	1,1	9,1	6,4	0,9	10,3
Ensemble	1,6	10,5	19,0	3,3	12,8

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
6 ^e à 3 ^e	16,8	26,2	1,1	8,6	100,0	3 223 120
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	15,0	36,1	1,9	23,5	100,0	34 763
Segpa	13,2	43,3	1,6	27,6	100,0	84 463
Total formations en collège	16,7	26,7	1,1	9,2	100,0	3 342 346
Seconde générale et technologique	16,4	20,4	1,7	5,6	100,0	559 393
Première et terminale générales	15,4	16,6	2,0	4,3	100,0	772 691
Première et terminale technologiques	18,6	27,3	2,4	7,7	100,0	298 201
ULIS en lycée général et technologique	16,5	23,2	5,5	14,6	100,0	176
Total formations GT en lycée	16,4	19,8	2,0	5,3	100,0	1 630 461
CAP	16,1	38,3	2,4	23,7	100,0	112 271
Bac pro, BMA	18,6	36,3	2,5	13,2	100,0	532 405
ULIS en lycée professionnel	15,7	36,4	2,9	19,1	100,0	4 428
Autres niveaux IV et V	19,6	28,6	3,3	19,3	100,0	7 860
Total formations professionnelles en lycée	18,2	36,5	2,5	14,9	100,0	656 964
Ensemble	16,8	25,8	1,5	8,7	100,0	5 629 771

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (4,9 % des effectifs).

© DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2017, en % (1).

	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
6 ^e à 3 ^e	20,3	12,5	26,7	40,5	100,0	38,3	14,8	28,4	18,6	100,0
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	6,6	7,3	21,9	64,1	100,0	23,0	12,6	28,5	35,9	100,0
Segpa	2,1	4,8	19,5	73,5	100,0	8,1	9,6	30,1	52,2	100,0
Total formations en collège	19,7	12,2	26,4	41,7	100,0	38,0	14,7	28,4	18,8	100,0
Seconde générale et technologique	27,7	14,4	26,9	31,0	100,0	47,7	14,6	25,1	12,5	100,0
Première et terminale générales	33,6	15,2	25,9	25,3	100,0	52,1	14,0	23,6	10,3	100,0
Première et terminale technologiques	16,6	14,2	29,3	39,9	100,0	31,8	17,5	30,7	20,0	100,0
ULIS en lycée général et technologique	21,4	12,8	23,1	42,7	100,0	21,3	12,8	31,9	34,0	100,0
Total formations GT en lycée	28,3	14,7	26,9	30,0	100,0	47,7	14,7	25,2	12,5	100,0
CAP	4,1	6,5	21,7	67,7	100,0	10,0	13,7	30,4	45,9	100,0
Bac pro, BMA	7,2	10,1	26,9	55,7	100,0	16,3	15,7	33,4	34,6	100,0
ULIS en lycée professionnel	8,1	7,4	21,8	62,7	100,0	19,5	11,0	28,0	41,4	100,0
Autres niveaux IV et V	9,6	10,8	27,9	51,7	100,0	9,5	13,8	30,4	46,3	100,0
Total formations professionnelles en lycée	6,8	9,5	26,1	57,7	100,0	15,4	15,4	32,9	36,3	100,0
Ensemble	20,8	12,7	26,5	40,1	100,0	38,5	14,8	27,9	18,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

Lecture : 40,5 % des élèves de 6^e à la 3^e scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 89,0% des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,6% sont en avance, 8,0% en retard d'un an et 0,3% en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 82,2% dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après une forte diminution en 2016, le redoublement s'est stabilisé en 2017. Le taux de redoublement s'établit à 0,6% en sixième, 0,4% en cinquième, 0,4% en quatrième et 2,2% en troisième (2). La baisse du redoublement a été forte depuis le début des années 2000. En effet, en sixième, le taux de redoublement est passé de 9,4% en 2000 à 0,6% en 2017. Dans la même période, il a diminué de 4,6 points en cinquième, de 8,4 points en quatrième et de 4,4 points en troisième. La proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements au collège, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième (hors Segpa) à la rentrée 2016, 66,4% se sont orientés, à la rentrée 2017, vers la voie générale et technologique et 22,7% vers la voie professionnelle (dans un établissement du MEN). Les orientations en cycle général et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 2,2% des élèves de troisième ont redoublé et 9,2% sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA), hors Segpa.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les ULIS sont répartis dans différents cycles de formation (ULIS en collège et lycée) alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2017 sont nés durant l'année 2006.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2017

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2016 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	13 923	6 441	7 946	3 663	21 869	2,6	2,8
	<i>11 ans</i>	<i>571 849</i>	<i>285 836</i>	<i>166 171</i>	<i>81 889</i>	<i>738 019</i>	<i>89,0</i>	<i>87,6</i>
	12 ans	56 962	24 735	9 726	3 801	66 688	8,0	9,4
	13 ans ou plus	1 750	675	555	178	2 305	0,3	0,3
	Total	644 483	317 687	184 398	89 531	828 881	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	14 465	6 765	7 993	3 661	22 458	2,8	2,9
	<i>12 ans</i>	<i>545 097</i>	<i>273 670</i>	<i>158 507</i>	<i>78 447</i>	<i>703 604</i>	<i>87,5</i>	<i>85,9</i>
	13 ans	64 273	27 639	11 709	4 579	75 982	9,4	10,8
	14 ans ou plus	1 866	803	534	218	2 400	0,3	0,4
	Total	625 701	308 877	178 743	86 905	804 444	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	15 073	7 185	8 360	3 834	23 433	3,0	3,0
	<i>13 ans</i>	<i>529 880</i>	<i>266 581</i>	<i>151 619</i>	<i>75 930</i>	<i>681 499</i>	<i>85,9</i>	<i>84,1</i>
	14 ans	71 417	31 189	13 142	5 319	84 559	10,7	12,3
	15 ans ou plus	3 182	1 384	673	236	3 855	0,5	0,6
	Total	619 552	306 339	173 794	85 319	793 346	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	15 732	7 644	8 575	4 040	24 307	3,1	3,1
	<i>14 ans</i>	<i>508 839</i>	<i>258 531</i>	<i>145 617</i>	<i>73 346</i>	<i>654 456</i>	<i>82,2</i>	<i>80,4</i>
	15 ans	89 662	38 401	19 114	7 640	108 776	13,7	15,3
	16 ans ou plus	7 357	2 975	1 553	595	8 910	1,1	1,2
	Total	621 590	307 551	174 859	85 621	796 449	100,0	100,0
ULIS en collège (1)	12 ans ou moins	8 561	3 040	909	340	9 470	27,9	26,6
	13 ans	8 167	3 012	806	318	8 973	26,4	25,3
	14 ans	7 157	2 597	815	314	7 972	23,5	24,1
	15 ans ou plus	6 763	2 571	786	314	7 549	22,2	24,1
	Total	30 648	11 220	3 316	1 286	33 964	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	25	8	30	7	55	6,9	5,9
	15 ans	423	129	175	47	598	74,8	79,8
	16 ans ou plus	54	12	92	21	146	18,3	14,4
	Total	502	149	297	75	799	100,0	100,0
	Total formation en collège	2 542 476	1 251 823	715 407	348 737	3 257 883		

► **Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.**

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

© DEFP

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MEN

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	3,8	3,2	3,2	2,2	2,2	1,5	0,5	0,6
Cinquième	5,0	3,6	2,2	1,8	1,8	1,2	1,3	0,9	0,4	0,4
Quatrième	8,8	6,3	3,5	2,9	2,9	1,8	1,8	1,3	0,5	0,4
Troisième	6,6	6,1	4,8	4,2	4,2	3,5	3,4	3,0	2,2	2,2
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	95,0	95,5	95,6	96,7	96,7	97,4	98,3	98,3
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,8	96,2	96,2	97,3	97,1	97,8	98,2	98,2
Quatrième - troisième	88,1	91,4	93,8	94,4	94,4	96,1	96,1	96,8	97,8	98,0
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	59,2	59,5	59,3	62,2	63,1	64,6	65,7	66,4
Troisième - formations pro en lycée	26,3	26,8	24,7	24,5	24,4	24,2	24,1	23,3	23,1	22,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 22,7 % des élèves scolarisés en troisième (hors ULIS) en 2016 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2017 dans un établissement du MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

ENTRE LA RENTRÉE 1995 et la rentrée 2017, les effectifs des formations scolaires professionnelles au sein d'un lycée relevant du MEN (hors apprentissage) ont diminué de 77 600 élèves (-10,7%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). Ils sont à la rentrée 2017 en baisse de 1,2% par rapport à l'année précédente.

À la rentrée 2017, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (-2 900 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (-9,1% à champ constant entre 2010 et 2017), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+65,6% entre 1995 et 2010).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à 537 900 en 2016 (344 200 élèves à champ constant). Ces effectifs sont néanmoins en baisse de 1,0% à la rentrée 2017.

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint vingt ans auparavant (44,2% en 2017, 44,7% en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	6 340	6 340	5 324	4 877	4 715	4 448
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 990	62 779	61 269	60 213	59 202	57 727
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	52 450	53 131	52 645	52 158	51 490	50 096
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 440	115 910	113 914	112 371	110 692	107 823
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189						
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131						
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958	26 243	26 339				
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089	26 243	26 339				
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	189 300	190 026	185 725	185 641	183 014	179 261
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	161 405	162 019	181 211	182 490	183 163	180 894
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	183 395	184 063	168 038	169 664	171 721	172 250
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	534 100	536 108	534 974	537 795	537 898	532 405
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	6 533	6 546	5 335	5 166	4 828	4 793
ULIS en cycle professionnel (3)								3 666	3 915	4 428
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 418	3 418	3 444	3 118	3 142	3 067
Total formations professionnelles en lycée	725 301	705 361	723 953	705 536	691 074	694 661	662 991	666 993	665 190	656 964

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris BEP 1 an.

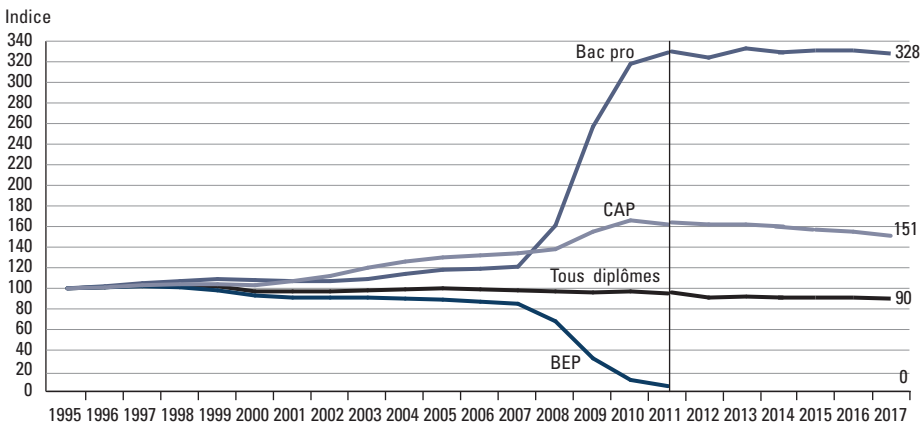
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{me} BEP à partir de la rentrée 2011.

© DEPP

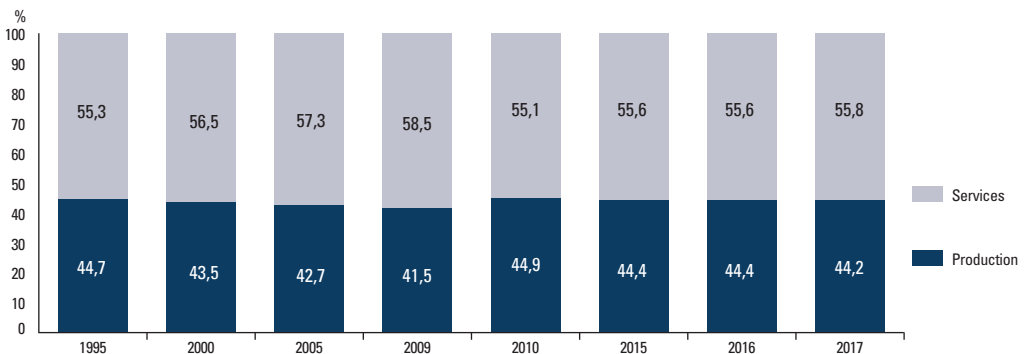
2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 657 000 élèves sont inscrits dans une formation scolaire professionnelle au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage). Les formations au CAP rassemblent 17,1 % des élèves des formations professionnelles en lycée, contre 81,0 % pour ceux inscrits dans le cursus conduisant au baccalauréat professionnel (1).

À la rentrée 2017, 79,7 % des élèves des formations professionnelles en lycée sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 80,6 % pour les préparations au CAP et 79,5 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux que les filles : 381 800 garçons (58,1 %) contre 275 100 filles (1). Ils sont majoritaires à la fois dans les préparations au CAP (60,7 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (58,0 %).

Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.24 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 74,7 % des élèves sont en retard d'un an ou plus. En seconde professionnelle, ce taux est de 43,0 % (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'à peine un quart en 2005 à plus de la moitié (51,1 %) en 2017 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (3). Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans les formations de collège, favorisant ainsi la fluidité des parcours. À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne plus jeunes dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, rentré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en formation professionnelle au lycée est de 15 ans.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2017

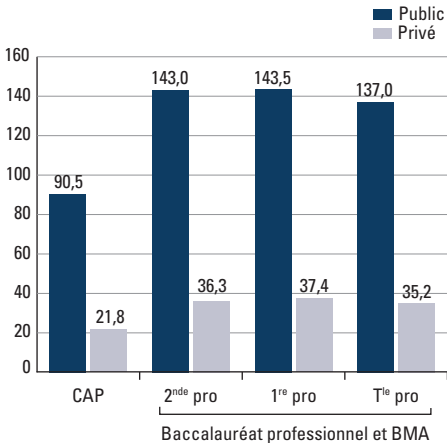
	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an								
<i>17 ans et moins</i>	166	90	256	57	179	236	492	11,1
18 ans	311	225	536	99	463	562	1 098	24,7
19 ans et plus	523	405	928	259	1 671	1 930	2 858	64,3
Total	1 000	720	1 720	415	2 313	2 728	4 448	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année								
<i>15 ans et moins</i>	7 142	4 055	11 197	1 674	1 729	3 403	14 600	25,3
16 ans	17 318	9 599	26 917	2 170	2 116	4 286	31 203	54,0
17 ans et plus	6 727	2 820	9 547	1 289	1 100	2 389	11 936	20,7
Total	31 187	16 474	47 661	5 133	4 945	10 078	57 739	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année								
<i>16 ans et moins</i>	5 704	3 573	9 277	1 314	1 527	2 841	12 118	24,2
17 ans	13 972	8 433	22 405	1 884	1 924	3 808	26 213	52,3
18 ans et plus	6 335	3 111	9 446	1 164	1 158	2 322	11 768	23,5
Total	26 011	15 117	41 128	4 362	4 609	8 971	50 099	100,0
Bac pro : seconde pro								
<i>15 ans et moins</i>	50 726	32 669	83 395	9 492	9 205	18 697	102 092	57,0
16 ans	30 161	18 657	48 818	6 595	6 405	12 900	61 718	34,4
17 ans et plus	6 723	4 016	10 739	2 266	2 446	4 712	15 451	8,6
Total	87 610	55 342	142 952	18 353	17 956	36 309	179 261	100,0
Bac pro/BMA : première pro								
<i>16 ans et moins</i>	44 587	30 435	75 022	8 067	8 657	16 724	91 746	50,7
17 ans	30 671	20 195	50 866	7 422	6 991	14 413	65 279	36,1
18 ans et plus	10 825	6 793	17 618	3 020	3 231	6 251	23 869	13,2
Total	86 083	57 423	143 506	18 509	18 879	37 388	180 894	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro								
<i>17 ans et moins</i>	38 652	27 849	66 501	6 945	8 184	15 129	81 630	47,4
18 ans	29 959	19 899	49 858	6 567	6 948	13 515	63 373	36,8
19 ans et plus	12 729	7 914	20 643	3 279	3 325	6 604	27 247	15,8
Total	81 340	55 662	137 002	16 791	18 457	35 248	172 250	100,0
Mentions complémentaires	251	2 223	2 474	109	469	578	3 052	
Autres formations de niveaux IV et V	1 856	1 831	3 687	333	773	1 106	4 793	
ULIS en formations professionnelles	1 968	1 435	3 403	522	503	1 025	4 428	
Total	317 306	206 227	523 533	64 527	68 904	133 431	656 964	

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

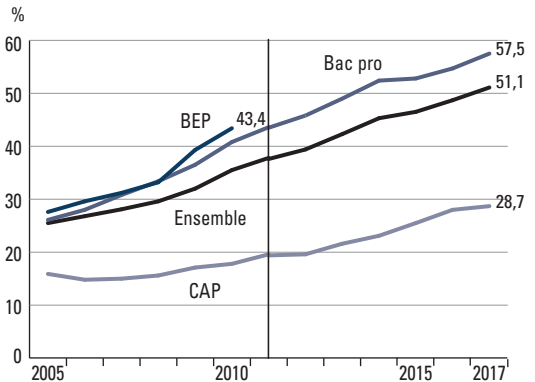
2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2017, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

SUITE À LA RÉFORME de la voie professionnelle, l'orientation en lycée professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2017, près d'un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 19,2% en seconde professionnelle et 3,5% en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont tendance à baisser depuis 2010 : de 25,8% en 2010 à 22,7% en 2017. La poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa, en forte hausse entre 2005 et 2014 (passant de 42,9% à 62,6%), stagne autour des 62% ces dernières années.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 52,0% de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 87,2% des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (25,5%).

Les taux de redoublement restent faibles en lycée professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2017, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le ministère en charge de l'éducation nationale incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. À la rentrée 2017, ces sorties ont diminué en première année de CAP et en seconde professionnelle. En revanche, les sorties en fin de première professionnelle ont légèrement augmenté (+0,3 point) à la rentrée 2017.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %.

Passages	2005	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans										
3 ^e - 1 ^{re} année CAP	3,4	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0	3,8	3,7	3,5
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	42,9	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6	62,5	62,3	61,9
Vers 2^{de} BEP (2)										
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	3,3	3,0							
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	0,5	0,4							
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)										
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0	19,5	19,4	19,2
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6	1,4	1,3	1,3

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.
2. La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{de} BEP à partir de la rentrée 2011.

Lecture : 3,5 % des élèves inscrits en 3^e (hors ULIS) en 2016 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2017 dans un établissement du MEN.

2 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2017 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	52,0	87,2
3 ^e Segpa	25,5	0,5
2 ^{de} GT	1,8	4,3
Redoublants	4,0	3,5
Autres formations pro en lycée	8,0	2,3
ULIS, DIMA, dispositifs relais	4,6	0,4
Autres	4,1	1,8
Total	100,0	100,0
Effectifs	57 727	179 261

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 52,0 % des élèves inscrits (dans un établissement du MEN) en 1^{re} année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2017 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MEN (1), en %.

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8	3,5	3,4	3,6
	Passage en 2 ^e année	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2	75,6	75,7	75,7
	Autres orientations	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,3	2,3	2,4
	Sorties du MEN	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8	18,6	18,6	18,3
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2	5,1	5,1	4,8
	Passage en bac pro	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6	21,2	21,4	21,8
	Autres orientations	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7	7,7	7,3	8,2
	Sorties du MEN	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5	66,0	66,2	65,2
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1	2,1	1,7	1,9
	Passage en 2 ^e année	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5	88,1	84,0	87,2
	Autres orientations	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6	0,6	10,6	6,2
	Sorties du MEN	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8	9,2	3,7	4,7
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0	2,3	3,0	4,1
	Autres orientations et sorties du MEN	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0	97,7	97,0	95,9
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9	3,3	3,3
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6	83,3	84,0	84,5
	Autres orientations	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6
	Sorties du MEN	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9	10,2	10,2	9,6
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9	1,8	1,5	1,5
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0	87,1	87,8	87,6
	Autres orientations	0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6
	Sorties du MEN	12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3	10,4	10,0	10,3
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement		4,2	4,3	6,1	6,1	4,8	6,0	5,9	6,1
	Autres orientations et sorties du MEN		95,8	95,7	93,9	93,9	95,2	94,0	94,1	93,9

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 112 300 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 54,1% pour la production et de 45,9% pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 54,1% des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique, autres services aux personnes » pour les services ainsi qu'« Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 63,6% des effectifs inscrits dans les CAP du secteur des services. Elles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (moins de 20%). Toutefois, dans ces dernières, les filles se concentrent dans six spécialités (parmi trente) où elles sont par ailleurs majoritaires, notamment dans les domaines du textile et de l'habillement où neuf élèves sur dix sont des filles.

À la rentrée 2017, 532 400 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 58,0% des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services à la collectivité » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ». La spécialité « Commerce, vente » concentre à elle seule 21,0% des élèves. Dans les spécialités de la production, 12,2% des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (28,9%) que pour les baccalauréats professionnels (25,9%). En revanche, dans le secteur de la production, la part du privé est plus importante en baccalauréat professionnel qu'en CAP (+1,6 point).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire hors ULIS inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2017

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	105	0,1	—	23,8	2 225	0,4	15,7	6,4
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 007	0,9	18,5	4,1	972	0,2	5,3	7,4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	20	ε	—	10,0	—	—	—	—
211 Productions végétales, cultures spécialisées	424	0,4	3,1	37,3	118	ε	—	38,1
212 Productions animales, élevages spécialisés	—	—	—	—	171	ε	—	6,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	35	ε	—	—	42	ε	—	7,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts...	600	0,5	—	9,2	310	0,1	—	22,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	195	0,2	20,5	48,7	2 700	0,5	9,7	33,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	13 787	12,3	16,3	41,5	19 613	3,7	18,3	35,4
222 Transformations chimiques et apparentées	14	ε	—	14,3	—	—	—	—
223 Métallurgie	740	0,7	18,6	67,3	694	0,1	11,4	49,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	335	0,3	2,7	57,3	700	0,1	16,9	44,6
225 Plasturgie, matériaux composites	223	0,2	4,9	5,4	1 341	0,3	1,9	8,6
226 Papier, carton	2	ε	100,0	—	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	1 916	1,7	11,8	0,7	9 071	1,7	9,5	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 415	1,3	33,1	3,2	8 281	1,6	13,3	27,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 149	1,0	21,7	1,1	3 437	0,6	10,1	4,6
232 Bâtiment : construction et couverture	2 769	2,5	3,4	1,6	3 774	0,7	3,0	2,3
233 Bâtiment : finitions	6 319	5,6	5,2	6,6	4 887	0,9	6,5	20,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 720	6,0	9,0	10,4	12 689	2,4	12,0	9,9
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	513	0,5	—	78,6	109	ε	—	86,2
241 Textile	74	0,1	—	90,5	—	—	—	—
242 Habillement	2 481	2,2	9,1	89,8	10 035	1,9	10,3	92,2
243 Cuir et peaux	318	0,3	—	55,7	718	0,1	—	80,9
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	23 284	4,4	12,3	2,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	444	0,4	5,2	18,9	8 978	1,7	10,5	4,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 373	4,8	12,6	2,5	24 708	4,6	10,4	3,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	132	0,1	17,4	9,8	2 109	0,4	16,2	6,7
254 Structures métalliques	6 799	6,1	7,5	2,7	13 009	2,4	5,9	3,3
255 Électricité, électronique	6 843	6,1	11,4	1,3	69 831	13,1	16,7	1,8
Total spécialités de la production	60 752	54,1	11,3	18,8	223 806	42,0	12,9	12,2
300 Spécialités plurivalentes des services	62	0,1	1,6	38,7	73 378	13,8	18,0	68,6
311 Transport, manutention, magasinage	3 316	3,0	18,9	9,2	15 020	2,8	14,8	11,4
312 Commerce, vente	17 770	15,8	20,2	52,3	111 718	21,0	24,9	53,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 184	1,1	22,1	43,5	3 084	0,6	14,1	27,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	75	0,1	24,0	38,7	5 682	1,1	49,5	49,7
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	66 765	12,5	34,8	90,9
331 Santé	84	0,1	—	41,7	2 857	0,5	30,2	56,2
332 Travail social	4 878	4,3	42,5	96,4	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 232	10,0	17,1	74,1	11 665	2,2	14,7	48,0
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	42	ε	100,0	—	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	8 827	7,9	57,6	91,9	9 763	1,8	56,6	99,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	67	0,1	37,3	47,8	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 200	1,1	3,0	59,3	2 695	0,5	3,7	68,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 782	2,5	44,2	24,8	5 972	1,1	34,7	28,4
Total spécialités des services	51 519	45,9	28,9	63,6	308 599	58,0	25,9	63,6
Ensemble des spécialités	112 271	100,0	19,4	39,3	532 405	100,0	20,5	42,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

Lecture : 45,9 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 28,9 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 63,6 % des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEPP

DÉFINITIONS

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) a été réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 630 500 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2017, la série littéraire regroupe 10,7% des élèves de terminale, la série S plus d'un tiers (37,2%), et la série ES presque un quart (24,3%). Par ailleurs, 8,5% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,3% dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée, les filles, globalement majoritaires (53,8%), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (79,3% en terminale L) et tertiaires (50,6% en terminale STMG, 87,3% en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,5% dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Cependant, les disparités sont importantes entre ces séries : si la série STI2D rassemble 7,1% de filles et la série S, 47,0%, 57,3% des élèves de terminale en série STL sont des filles. En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (94 700) qu'en terminale L (45 900) (1).

Au sein de l'enseignement général et technologique, les élèves en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont au nombre de 176, dont 46,6% de filles.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR), ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique;
 - ES : Économique et sociale;
 - L : Littéraire.
 - des séries technologiques :
 - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués »;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire;
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social;
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués »);
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse;
- Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.26.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

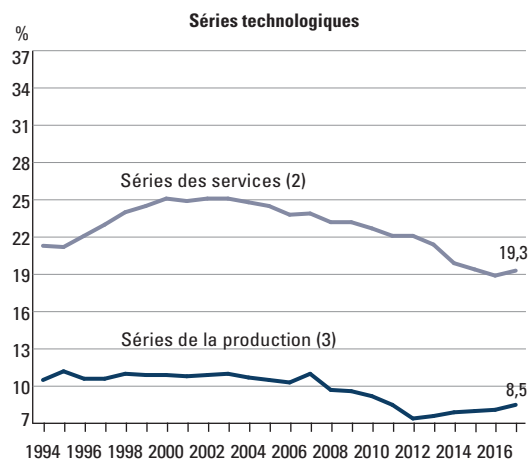
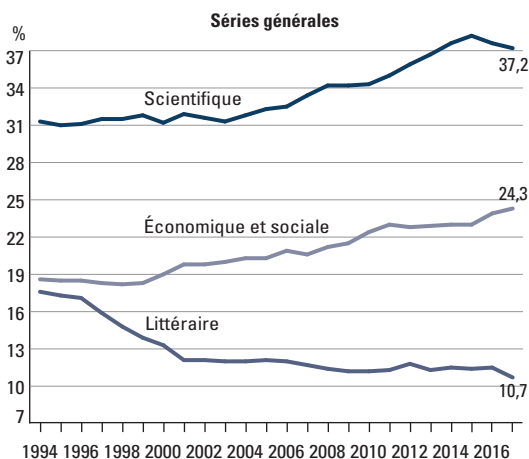
1 Répartition des élèves de formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2017

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Secondes								
GT de détermination	202 812	236 115	438 927	55 636	62 307	117 943	556 870	53,6
Techno TMD et STHR, BT	1 004	1 200	2 204	145	174	319	2 523	54,5
Total secondes	203 816	237 315	441 131	55 781	62 481	118 262	559 393	53,6
Premières								
S	79 260	72 702	151 962	26 106	22 371	48 477	200 439	47,4
ES	37 752	59 332	97 084	12 214	17 343	29 557	126 641	60,5
L	9 048	36 394	45 442	2 065	7 859	9 924	55 366	79,9
STI2D	28 791	2 432	31 223	3 936	275	4 211	35 434	7,6
STL	3 427	4 647	8 074	656	668	1 324	9 398	56,6
STMG	29 827	31 917	61 744	5 621	5 212	10 833	72 577	51,2
ST2S	2 186	14 855	17 041	932	5 869	6 801	23 842	86,9
STD2A	588	1 986	2 574	282	801	1 083	3 657	76,2
TMD	119	164	283	4	10	14	297	58,6
STHR	977	1 221	2 198	170	187	357	2 555	55,1
Brevet de technicien	48	136	184	13	32	45	229	73,4
Total premières	192 023	225 786	417 809	51 999	60 627	112 626	530 435	54,0
Terminales								
S	82 203	73 759	155 962	24 381	20 895	45 276	201 238	47,0
ES	39 956	62 106	102 062	12 117	16 946	29 063	131 125	60,3
L	9 955	38 014	47 969	2 035	7 878	9 913	57 882	79,3
STI2D	30 081	2 330	32 411	3 827	250	4 077	36 488	7,1
STL	3 349	4 606	7 955	583	664	1 247	9 202	57,3
STMG	30 704	31 985	62 689	5 558	5 219	10 777	73 466	50,6
ST2S	2 231	15 268	17 499	880	6 190	7 070	24 569	87,3
STD2A	562	1 836	2 398	261	702	963	3 361	75,5
TMD	123	141	264	5	6	11	275	53,5
STHR	969	1 222	2 191	190	181	371	2 562	54,8
Brevet de technicien	62	185	247	14	28	42	289	73,7
Total terminales	200 195	231 452	431 647	49 851	58 959	108 810	540 457	53,7
ULIS en série GT	64	60	124	30	22	52	176	46,6
Total	596 098	694 613	1 290 711	157 661	182 089	339 750	1 630 461	53,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique hors ULIS, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1), Public + Privé, MEN.

© DEFP

Lecture : en 2017, 10,7 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

2. Séries STI/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, STHR.

3. Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

© DEFP

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans les formations générales et technologiques (GT) en lycée (dans le MEN) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (84,6 %), à 16 ans en première (81,2 %) et à 17 ans en terminale (75,1 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite (1). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 (2).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992. Après la forte baisse constatée à la rentrée 2016, le redoublement continue à diminuer, à un rythme toutefois nettement plus faible, en classe de seconde (3). L'augmentation de 0,4 point du redoublement en terminale constatée à la rentrée 2017 s'explique par un taux de réussite plus faible au baccalauréat à la session 2017.

Depuis la forte chute en 2016 du redoublement en seconde, le redoublement au lycée s'effectue le plus souvent en terminale (à la rentrée 2017, 6,2 % en terminale contre 3,8 % en seconde). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,2 % à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée et 3,0 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3). Ces deux taux de réorientations en voie professionnelle et de sorties sont pratiquement stables depuis 2011. Au final, ce sont six élèves scolarisés en seconde GT sur cent qui quittent le lycée GT dès la fin de la seconde.

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (un an d'avance quel que soit le niveau ou deux ans de retard en première ou terminale) restent toutefois plus fréquentes dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence est davantage marquée en classe de terminale, dans la mesure où, à chaque niveau, les filles redoublent en moyenne moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2017 sont nés durant l'année 2002.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n .

Taux de passage - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

Taux de sortie - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2017

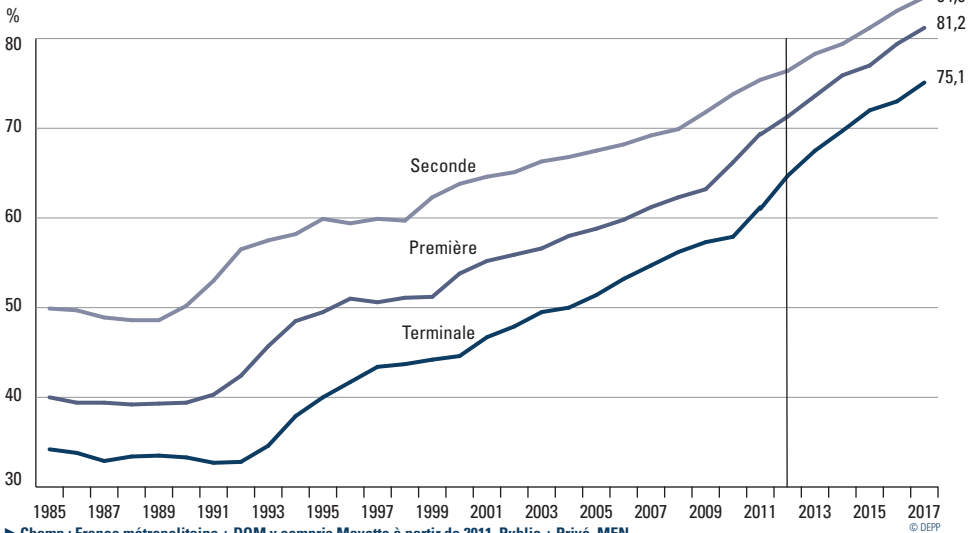
	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2016 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	16 480	8 115	7 242	3 490	23 722	4,2	4,3
<i>15 ans</i>	<i>374 594</i>	<i>204 477</i>	<i>98 667</i>	<i>53 351</i>	<i>473 261</i>	<i>84,6</i>	<i>83,1</i>
16 ans	44 923	22 160	11 284	5 139	56 207	10,0	11,4
17 ans ou plus	5 134	2 563	1 069	501	6 203	1,1	1,2
Total seconde	441 131	237 315	118 262	62 481	559 393	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 519	8 173	6 786	3 337	23 305	4,4	4,5
<i>16 ans</i>	<i>341 555</i>	<i>188 828</i>	<i>89 150</i>	<i>49 550</i>	<i>430 705</i>	<i>81,2</i>	<i>79,4</i>
17 ans	53 124	25 648	15 079	6 986	68 203	12,9	14,3
18 ans ou plus	6 611	3 137	1 611	754	8 222	1,6	1,8
Total première	417 809	225 786	112 626	60 627	530 435	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	16 346	8 256	6 594	3 238	22 940	4,2	4,6
<i>17 ans</i>	<i>323 399</i>	<i>179 437</i>	<i>82 393</i>	<i>46 461</i>	<i>405 792</i>	<i>75,1</i>	<i>73,0</i>
18 ans	75 712	36 040	16 983	8 005	92 695	17,2	18,4
19 ans ou plus	16 190	7 719	2 840	1 255	19 030	3,5	3,9
Total terminale	431 647	231 452	108 810	58 959	540 457	100,0	100,0
ULIS en formation GT en lycée (1)	124	60	52	22	176	100,0	n.d.
Ensemble	1 290 711	694 613	339 750	182 089	1 630 461		

► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par âge et par sexe.

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MEN, en %.

	1995	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	9,3	9,3	7,8	7,4	6,7	4,3	3,8
Première	8,4	7,6	7,8	5,5	5,5	4,6	4,1	3,8	3,0	2,7
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,1	8,2	5,7	5,7	5,5	5,8	6,2
Passages										
Seconde vers lycée pro	3,7	3,7	4,2	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3	3,1	3,2
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	83,8	83,7	85,4	86,0	87,0	89,6	89,9
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	91,1	91,1	92,8	93,5	94,1	94,9	95,1
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,3	3,3	3,2	3,2	3,0	3,0	3,0
Première	2,1	2,6	2,4	3,0	3,0	2,3	2,1	1,8	1,9	1,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les classes de seconde accueillent 559 400 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (556 900 élèves, soit 99,5 %). Plus de la moitié sont des filles (53,6 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,1 % des élèves de seconde.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,2 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 17,9 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). 4,2 % des élèves de seconde GT suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES + PFEG, concerne 4,2 % des élèves de seconde GT, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 31,4 % des élèves, en nette majorité des lycéennes (69,9 %). Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 63,5 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (74,0 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (54,5 %) et le profil « lettres, langues et arts » (40,9 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive », « informatique et création numérique ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

LES CLASSES DE SECONDE SPÉCIFIQUES - Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), « STHR », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ICN - Informatique et création numérique.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2017

	Seconde GT	Second spécifique			Total (1)
		STHR	TMD	BT	
Public	438 927	1 881	269	54	441 131
Privé	117 943	281	14	24	118 262
Ensemble (1)	556 870	2 162	283	78	559 393
Répartition (%)	99,5	0,4	0,1	€	100,0
Part des filles (%)	53,6	54,1	60,4	42,3	53,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

© DEPP

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs pour les seconde GT à la rentrée 2017

	Enseignements d'exploration											ICN
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (2)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Création et innov. Techno.	Éco. agro.	
Effectifs	468 872	99 884	80 807	46 993	164 208	48 480	48 092	15 730	24 626	26 662	204	38 029
%	84,2	17,9	14,5	8,4	29,5	8,7	8,6	2,8	4,4	4,8	€	6,8

	Enseignements d'exploration (3)				Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 ^e GT (1)
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS	Arts	Atelier artistique	Autres (4)	
Effectifs	27 527	7 200	51 202	21 013	36 707	837	319	556 870
%	4,9	1,3	9,2	3,8	6,6	0,2	0,1	(5)

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

2. Y compris création et culture design (3 794 élèves).

3. Ces enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.

4. Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

5. La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

© DEPP

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2017

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	15 605	7 625	23 230	4,2	11 464	4,5	11 766	4,0	50,7
Profil lettres, langues, arts	139 587	34 116	173 703	31,4	52 365	20,4	121 338	40,9	69,9
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	119 381	29 395	148 776	26,9	44 111	17,2	104 665	35,2	70,4
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	16 972	3 295	20 267	3,7	6 997	2,7	13 270	4,5	65,5
Littérature et société	61 475	17 789	79 264	14,3	22 271	8,7	56 993	19,2	71,9
LV3	30 602	5 426	36 028	6,5	10 883	4,2	25 145	8,5	69,8
Arts (2)	39 439	6 534	45 973	8,3	14 542	5,7	31 431	10,6	68,4
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 071	4 367	12 438	2,2	4 669	1,8	7 769	2,6	62,5
Profil scientifique ou technologique	278 817	73 017	351 834	63,5	190 048	74,0	161 786	54,5	46,0
<i>dont : scientifiques ou techno. avec SES</i>	224 848	58 315	283 163	51,1	146 672	57,1	136 491	46,0	48,2
<i>scientifiques ou techno. avec PFEG</i>	42 289	11 178	53 467	9,7	32 747	12,8	20 720	7,0	38,8
<i>choix de deux enseignements techno</i>	11 792	3 419	15 211	2,7	10 096	3,9	5 115	1,7	33,6
Méthodes et pratiques scientifiques	126 615	42 606	169 221	30,6	78 738	30,7	90 483	30,5	53,5
Sciences de l'ingénieur	33 254	4 641	37 895	6,8	30 730	12,0	7 165	2,4	18,9
Sciences et laboratoire	37 292	7 103	44 395	8,0	19 760	7,7	24 635	8,3	55,5
Santé et social	15 878	4 714	20 592	3,7	3 338	1,3	17 254	5,8	83,8
Création et innovation technologiques	15 094	1 353	16 447	3,0	12 721	5,0	3 726	1,3	22,7
Biotechnologies	8 085	2 426	10 511	1,9	4 265	1,7	6 246	2,1	59,4
ICN	29 666	6 426	36 092	6,5	29 005	11,3	7 087	2,4	19,6
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	8 871	2 077	10 948	2,0	9 514	3,7	1 434	0,5	13,1
Santé et social + biotechnologies	1 835	1 266	3 101	0,6	495	0,2	2 606	0,9	84,0
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 200	119	1 319	0,2	495	0,2	824	0,3	62,5
Autres profils scientifiques/technologiques	1 027	286	1 313	0,2	987	0,4	326	0,1	24,8
Profil EPS de détermination	3 757	1 118	4 875	0,9	2 833	1,1	2 042	0,7	41,9
Total des profils connus	437 766	115 876	553 642	100,0	256 710	100,0	296 932	100,0	53,6
Profil inconnu	1 161	2 067	3 228		1 738		1 490		46,2
Ensemble (1)	438 927	117 943	556 870		258 448		298 422		53,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

2. Y compris création et culture design.

Lecture : 4,2 % des élèves de seconde GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 4,5 % pour les garçons et à 4,0 % pour les filles. 50,7 % de ces élèves sont des filles.

© DEPP

DÉFINITIONS

PARMI LES 562 900 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés du MEN à la rentrée 2016, 545 700 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2017 (voir « Population concernée »). Ces derniers sont 67,6 % à intégrer une première générale, et 25,2 % une première technologique; 4,0 % redoublent et 3,3 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 17 200 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT.

Lorsque les élèves ont choisi simultanément les deux enseignements d'exploration d'économie-gestion en seconde (SES-PFEG), ils s'orientent fréquemment vers une première ES (31,2 %) ou vers une première STMG (29,2 %). Les élèves ayant choisi « Méthodes et pratiques » scientifiques se dirigent majoritairement (51,2 %) vers une première S. À un degré moindre, les enseignements d'exploration « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » conduisent le plus souvent à une première S. Les élèves ayant suivi l'enseignement « Littérature et société » optent le plus souvent pour une première ES (30,4 %), soit cinq points de plus que pour une première L.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : 40,2 % des garçons optent pour une première S contre 31,6 % des filles (2). Pourtant, l'enseignement d'exploration « Méthodes et pratiques scientifiques » est choisi dans des proportions similaires par les filles et les garçons (voir 4.11). La série STI2D est largement l'apanage des garçons (12,0 % la choisissent contre seulement 0,9 % des filles) alors que la série L est choisie par 14,5 % des filles contre seulement 4,1 % des garçons. Le choix des enseignements d'exploration littéraires pour ces dernières, et « Sciences de l'ingénieur » pour les premiers, révèle sans doute une anticipation de l'orientation en STI2D et en L dès la seconde (voir fiche 4.11).

L'origine sociale est également discriminante pour expliquer les choix d'orientation : un élève sur deux ayant une origine sociale très favorisée poursuit en série S. C'est deux fois plus que pour les élèves ayant une origine sociale défavorisée. Ces différences restent fortes même en tenant compte des enseignements d'exploration : après avoir suivi l'enseignement méthodes et pratiques scientifiques en seconde, seulement 38,6 % des élèves ayant une origine sociale défavorisée poursuivent en série S, contre 63,3 % de leurs homologues ayant une origine sociale très favorisée (3).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves inscrits en seconde GT (hors ULIS) à la rentrée 2016, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2017 dans ce périmètre (établissements du MEN de France métropolitaine et des DOM).

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration sont au nombre de seize. La très grande majorité des élèves suivent deux enseignements d'exploration dont l'un est obligatoirement « Sciences économiques et sociales » (SES) ou « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs sont « Méthodes et pratiques scientifiques », « Littérature et société », « Arts », « Sciences et laboratoire », « Sciences de l'ingénieur ». Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant d'opter pour une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

SÉRIES DE PREMIÈRES

- S : première générale scientifique;
- ES : première générale économique et sociale;
- L : première générale littéraire;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG);
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués;
- STHR : première hôtellerie;
- TMD : première technique de la musique et de la danse.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- RERS 4.11 : « Les options de seconde générale et technologique ».

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2016	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2017 (%)										Effectifs		
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique								Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Effectifs	194 296	121 857	52 697	32 883	8 610	67 398	22 222	3 496	2 817	17 797	21 649	545 722	
Total (%)	35,6	22,3	9,7	6,0	1,6	12,4	4,1	0,6	0,5	3,3	4,0	100,0	
dont (1) : SES + PFEG	16,9	31,2	6,5	2,7	0,8	29,2	2,4	0,1	0,1	5,0	5,1	24 156	
Littérature et société	15,5	30,4	25,6	1,5	0,5	15,7	2,5	0,1	0,1	3,6	4,6	77 489	
Arts (2)	19,8	23,1	23,4	2,6	0,7	13,3	2,4	6,7	0,2	3,6	4,3	44 545	
Méthodes et pratiques scientifiques	51,2	22,1	3,6	3,5	1,5	9,7	2,6	0,1	0,1	2,1	3,5	164 341	
Sciences de l'ingénieur	47,2	13,2	1,8	19,3	1,0	9,3	1,0	0,1	0,0	3,4	3,6	37 971	
Sciences et laboratoire	46,0	20,3	4,2	3,7	4,4	11,2	3,6	0,1	0,1	2,6	4,0	46 504	

► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

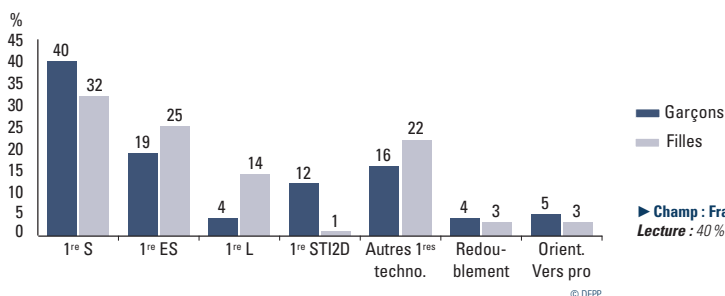
1. L'orientation n'est déclinée que pour les enseignements d'exploration les plus représentatifs.

2. Y compris création et culture design.

LECTURE : parmi les élèves qui ont choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » en enseignement d'exploration en seconde GT, 51,2 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

© DEPP

2 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon le sexe, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

LECTURE : 40 % des garçons et 32 % des filles vont en première scientifique.

3 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon l'origine sociale et les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2016 selon l'origine sociale	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2017 (%)										Effectifs		
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique								Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Total Très favorisée (%)	48,8	23,6	8,4	4,4	0,9	6,5	1,8	0,7	0,5	1,3	3,2	100	
dont : SES + PFEG	26,5	36,7	5,7	2,0	0,5	19,9	1,0	0,1	0,2	2,6	4,9	6 387	
Littérature et société	24,3	36,1	22,3	1,2	0,3	8,7	1,2	0,1	0,1	1,5	4,0	23 057	
Arts (1)	27,8	26,0	22,7	1,9	0,4	7,5	1,2	7,2	0,3	1,7	3,4	14 249	
Méthodes et pratiques scientifiques	63,3	21,0	2,8	2,4	0,8	4,8	1,2	0,1	0,1	0,7	2,8	56 627	
Sciences de l'ingénieur	61,6	12,4	1,3	14,1	0,7	4,8	0,5	0,1	0,0	1,6	2,8	11 566	
Sciences et laboratoire	60,7	20,0	3,1	2,8	2,6	5,2	1,6	0,0	0,1	1,1	2,9	13 406	
Total Favorisée (%)	36,9	22,0	9,7	7,0	1,8	10,7	4,3	0,8	0,5	2,8	3,6	100	
dont : SES + PFEG	18,4	31,5	6,3	3,3	0,9	28,3	2,8	0,1	0,1	4,4	4,0	3 053	
Littérature et société	15,0	31,0	27,9	1,3	0,5	14,3	2,6	0,1	0,1	3,0	4,2	10 365	
Arts (1)	19,1	22,9	24,6	2,9	0,7	12,0	2,3	8,3	0,2	3,2	3,8	6 179	
Méthodes et pratiques scientifiques	52,9	22,1	3,4	3,9	1,8	8,3	2,7	0,1	0,1	1,8	3,1	23 766	
Sciences de l'ingénieur	49,0	12,3	1,9	21,5	1,0	7,3	0,9	0,1	0,1	2,5	3,6	5 745	
Sciences et laboratoire	47,2	20,9	4,1	4,1	5,1	9,0	3,7	0,0	0,0	2,1	3,6	6 632	
Total Moyenne (%)	31,5	23,2	10,0	6,3	1,7	13,8	4,7	0,6	0,6	3,5	4,1	100	
dont : SES + PFEG	14,3	31,4	6,7	2,5	0,8	31,7	2,6	0,0	0,1	4,7	5,1	6 662	
Littérature et société	12,5	30,4	26,9	1,6	0,6	17,1	2,5	0,1	0,1	3,6	4,4	19 965	
Arts (1)	16,4	23,1	24,0	2,7	0,9	15,0	2,7	6,6	0,2	4,0	4,5	11 630	
Méthodes et pratiques scientifiques	46,8	23,6	3,9	3,8	1,6	11,2	3,0	0,1	0,1	2,3	3,6	41 615	
Sciences de l'ingénieur	43,2	13,9	2,0	20,6	1,2	10,1	1,3	0,1	0,0	3,8	3,7	9 577	
Sciences et laboratoire	42,7	21,1	4,6	3,8	4,5	12,3	4,1	0,1	0,1	2,7	4,1	12 988	
Total Défavorisée (%)	24,9	20,4	10,3	7,3	2,1	18,2	6,0	0,5	0,4	5,1	4,7	100	
dont : SES + PFEG	10,5	26,4	7,0	3,5	0,8	35,8	3,4	0,1	0,1	7,1	5,4	6 958	
Littérature et société	9,4	24,8	26,7	1,7	0,6	22,2	3,7	0,1	0,1	5,6	5,2	20 884	
Arts (1)	13,9	19,8	22,9	3,1	0,9	19,4	3,6	5,3	0,1	5,6	5,2	10 843	
Méthodes et pratiques scientifiques	38,6	22,3	4,6	4,5	2,3	15,8	4,0	0,1	0,1	3,7	4,2	37 748	
Sciences de l'ingénieur	34,6	14,1	2,0	22,6	1,2	14,5	1,4	0,1	0,0	5,2	4,3	10 023	
Sciences et laboratoire	34,6	19,4	4,9	4,3	5,8	17,0	5,1	0,0	0,1	4,0	4,8	12 917	

► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

1. Y compris création et culture design.

LECTURE : parmi les élèves issus de familles très favorisées qui ont choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » en enseignement d'exploration en seconde GT, 63,3 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 530 400 élèves sont scolarisés en première générale et technologique en France métropolitaine et dans les DOM : 72,1% en première générale (S, ES, L) et 27,9% en première technologique (1).

Le choix d'un enseignement obligatoire est imposé dans les séries scientifique (S) et littéraire (L). En première S, les élèves doivent choisir entre les sciences de la vie et de la Terre (SVT) et les sciences de l'ingénieur (SI). En première L, les élèves doivent choisir entre les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (soit la première langue vivante soit la deuxième langue vivante), une autre langue vivante (LV3) ou une matière artistique.

En plus des enseignements obligatoires au choix, dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), les langues vivantes (LV3), l'informatique et création numérique, l'éducation physique et sportive (EPS) et les matières artistiques. Les élèves qui désirent poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde bénéficient d'un enseignement complémentaire en plus de l'enseignement obligatoire du tronc commun, celui-ci ne pouvant être cumulé avec l'option facultative d'EPS.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En première S, près de neuf élèves sur dix choisissent SVT comme enseignement obligatoire (88,2%), loin devant SI (11,8%) (2).

En première L, le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (54,3%), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (37,1%) ou sur les mathématiques (13,6% contre 8,5% en 2010).

Concernant les options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS, informatique et création numérique), la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre : un lycéen sur trois en série L suit au moins une option facultative ; c'est le cas d'un élève sur quatre en série S et ES. Elle varie aussi selon le secteur d'enseignement : près d'un lycéen sur quatre suit au moins une option facultative dans le public contre un sur trois dans le privé (3).

En première technologique (hors TMD, STHR et premières d'adaptation), la poursuite d'une option facultative concerne 6,7% des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STHR : première technologique, Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
- ST12D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS - Éducation physique et sportive.

ICN - Informatique et création numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur.

SVT - Science de la vie et de la Terre.

ÉCO. AGRO. - Écologie, agronomie et territoire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2017

	Premières générales			Premières technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	Adaptation, BT	
Public	151 962	97 084	45 442	31 223	8 074	61 744	17 041	2 574	283	2 198	184	417 809
Privé	48 477	29 557	9 924	4 211	1 324	10 833	6 801	1 083	14	357	45	112 626
Ensemble (1)	200 439	126 641	55 366	35 434	9 398	72 577	23 842	3 657	297	2 555	229	530 435
Répartition (%)	37,8	23,9	10,4	6,7	1,8	13,7	4,5	0,7	0,1	0,5	0,0	100,0
Part des filles (%)	47,4	60,5	79,9	7,6	56,6	51,2	86,9	76,2	58,6	55,1	73,4	54,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

© DEFP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de première à la rentrée 2017

Séries	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs											Effectifs de première (3)	
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Maths	SVT	SI	ICN	Éco. agro.	Arts	EPS (2)		
S	14 716	3 421	13 221				176 877	23 555	2 901	7	12 724	8 761	200 439
ES	4 511	948	11 031						738		9 204	4 934	126 641
L	3 415	1 114	7 360	30 044	7 522				183		20 544	764	55 366
Séries générales	22 642	5 483	31 612	30 044	7 522	176 877	23 555	3 822	7	42 472	14 459	382 446	
STI2D											880	1 282	35 434
STL											258	290	9 398
STMG											2 827	2 292	72 577
ST2S											676	623	23 842
STD2A											431	15	3 657
Séries technologiques (1)											5 072	4 502	144 908

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS.

© DEFP

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2017

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	35 601	17 323	52 924	26,4	2 872	200 439
ES	21 293	8 832	30 125	23,8	1 272	126 641
L	14 292	3 958	18 250	33,0	1 122	55 366
Séries générales	71 186	30 113	101 299		5 266	382 446
%	24,2	34,2		26,5	1,4	
STI2D	1 877	314	2 191	6,2	23	35 434
STL	413	134	547	5,8	11	9 398
STMG	4 397	818	5 215	7,2	75	72 577
ST2S	979	311	1 290	5,4	35	23 842
STD2A	178	235	413	11,3	35	3 657
Séries technologiques (1)	7 844	1 812	9 656		179	144 908
%	6,5	7,5		6,7	0,1	
Ensemble (1) (2)	79 030	31 925	110 955		5 445	527 354
%	19,0	28,5		21,0	1,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 26,5 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,2 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 540 500 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,2% en terminale générale (1). En plus du tronc commun imposé, les programmes d'enseignement prévoient des options au choix, différentes selon les séries (2).

En série scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement spécifique dominant parmi SVT et SI.

Les élèves en dominante SVT suivent obligatoirement un enseignement de spécialité parmi SVT, mathématiques, physique-chimie et informatique et sciences du numérique. Dans le cas du choix de la dominante SI, l'enseignement de spécialité est facultatif.

En série littéraire (L), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (la LV1 ou la LV2), une autre langue vivante (LV3), une matière artistique ou « droit et grands enjeux du monde contemporain ».

Dans la série économique (ES), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les sciences sociales et politiques, l'économie approfondie et les mathématiques.

Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité, les langues vivantes (LV3), l'EPS (en option facultative ou en enseignement complémentaire, voir 4.13), les matières artistiques et en série L et ES l'informatique et la création numérique.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir, au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En terminale S, près de neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. L'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 38,6% et 20,1% des élèves de terminale S. 22,0% des élèves choisissent les mathématiques comme enseignement de spécialité de la dominante SVT. L'« informatique et sciences du numérique » concerne 7,9% des élèves de terminale S (3).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité « approfondissement de l'économie » et « sciences sociales et politiques » sont retenus respectivement par un élève sur huit et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, un élève sur deux choisit les langues vivantes et un cinquième les « Arts ». Les spécialités « droit et grands enjeux du monde contemporain » et « mathématiques » attirent respectivement 15,3% et 9,2% des élèves. Les langues anciennes sont choisies par une minorité de lycéens en terminale L.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4).

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible (5,8%). Cela tient pour partie à l'offre plus réduite.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors ULIS).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- L : terminale littéraire ;
- STHR : terminale technologique, Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- ST12D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

ICN - Informatique et création numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur

SVT - Science de la vie et de la Terre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2017

	Terminales générales			Terminales technologiques								Total
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	BT	
Public	155 962	102 062	47 969	32 411	7 955	62 689	17 499	2 398	264	2 191	247	431 647
Privé	45 276	29 063	9 913	4 077	1 247	10 777	7 070	963	11	371	42	108 810
Ensemble	201 238	131 125	57 882	36 488	9 202	73 466	24 569	3 361	275	2 562	289	540 457
Répartition (%)	37,2	24,3	10,7	6,8	1,7	13,6	4,5	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	47,0	60,3	79,3	7,1	57,3	50,6	87,3	75,5	53,5	54,8	73,7	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

© DEPP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de terminale à la rentrée 2017

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							Maths
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Droit & grands enjeux du monde	Sc. sociales & politiques	Économie approf.	
S	14 670	3 229	11 950					50 603
ES	4 210	830	10 007			49 503	16 607	65 015
L	3 130	987	10 988	24 011	7 612			5 353

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	ICN	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité						
S	43 811	178 224	77 653	23 013	22 839		14 482	8 558	201 238
ES						205	9 687	4 736	131 125
L						86	20 477	763	57 882
STI2D							821	1 236	36 488
STL							227	266	9 202
STMG							2 205	1 956	73 466
ST2S							9		24 569
STD2A							582	17	3 361

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

© DEPP

1. Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2017, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)	
S	SVT - Maths (1)	20,5	27,3	22,0	43,2	
	SVT - Physique-chimie	19,2	23,1	20,1	48,1	
	SVT - Sc. de la vie et de Terre	38,9	37,4	38,6	62,2	
	SVT - Informatique	8,3	6,4	7,9	28,4	
	Sc. de l'ingénieur (2)	13,1	5,8	11,4	14,4	
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	47,0	
ES	Sc. sociales et politiques	39,3	32,2	37,7	60,4	
	Économie approfondie	13,3	10,5	12,7	54,5	
	Mathématiques	47,4	57,3	49,6	61,7	
		Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,3
L	LV renforcée	47,3	54,0	48,4	78,7	
	LV3	5,1	2,8	4,7	85,4	
	Langues anciennes	0,6	1,8	0,8	80,0	
	Arts	23,4	12,0	21,5	75,9	
	Droit & grands enjeux du monde	15,0	17,1	15,3	81,1	
	Mathématiques	8,6	12,4	9,2	83,8	
		Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

1. Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

2. La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

© DEPP

4 Les enseignements facultatifs en terminale selon la série à la rentrée 2017

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs des terminales
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	38 145	11 017	49 162	24,4	2 779	201 238
ES	17 445	6 423	23 868	18,2	618	131 125
L	15 223	3 447	18 670	32,3	1 001	57 882
	Séries générales	70 813	20 887	91 700	4 398	390 245
%	23,1	24,8		23,5	1,1	
STI2D	1 700	328	2 028	5,6	46	36 488
STL	396	105	501	5,4	3	9 202
STMG	3 497	694	4 191	5,7	41	73 466
ST2S	913	326	1 239	5,0	17	24 569
STD2A	231	338	569	16,9	30	3 361
	Séries techno. (1)	6 737	1 791	8 528	137	147 086
%	5,5	7,4		5,8	0,1	
Ensemble	77 550	22 678	100 228		4 535	537 331
%	18,1	20,9		18,7	0,8	

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

1. Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

Lecture : 18,7 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

LA QUASI-TOTALITÉ des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève de scolarités adaptées (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.) La réforme du collège de 2016 rend obligatoire l'apprentissage de deux langues vivantes dès la classe de cinquième et met en place la sixième bilangué.

L'anglais est étudié par 5 367 700 élèves, soit 95,7% de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,3%) que dans les établissements publics (95,6%). L'allemand est choisi par 3,2% des élèves; les autres premières langues concernent un élève sur cent. Le « bilanguage » dès la classe de sixième (voir « Définitions ») concerne 13,7% des élèves de cette classe.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 78,9% (2). Si la quasi-totalité des élèves dans les formations de collège et de lycée général et technologique apprend une seconde langue, c'est le cas d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles au lycée.

L'espagnol est étudié par 72,1% des élèves du second degré qui apprennent une deuxième langue, un peu plus souvent dans le secteur privé (73,2%) que dans le secteur public (71,8%). L'allemand, comme deuxième langue, est étudié par 16,4% des élèves apprenant une deuxième langue. Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (18,0%) qu'au collège (16,0%). La part des élèves étudiant l'allemand comme deuxième langue a progressé, passant de 14,6% en 2015 à 16,4% en 2017.

6,9% des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2017. Parmi ceux-ci, près de 39,1% apprennent l'italien. 16,6% d'entre eux apprennent le chinois, soit un petit peu plus qu'à la rentrée 2016 (16,3%). L'espagnol est appris par 15,1% des élèves étudiant une troisième langue vivante. Les autres langues étudiées concernent chacune moins de 7 000 élèves : 5,5% des élèves ayant une troisième langue étudient le russe, 4,8% une langue régionale, 4,1% le portugais et 4,0% l'arabe. Viennent ensuite le japonais (3,2%) et l'allemand (2,5%) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilanguage » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2017

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	828 881	827 833	99,9	38 034	781 619	4 980	1 421	1 779
Cinquième	804 444	803 928	99,9	28 604	768 827	3 925	1 112	1 460
Quatrième	793 346	792 878	99,9	29 758	755 569	4 991	1 108	1 452
Troisième	796 449	795 829	99,9	27 409	760 922	5 067	978	1 453
DIMA, dispositif relais	799	339	42,4	25	299	15	-	-
ULIS en collège	33 964	28 238	83,1	795	27 254	138	34	17
Segpa	84 463	84 319	99,8	2 488	81 209	620	1	1
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 342 346	3 333 364	99,7	127 113	3 175 699	19 736	4 654	6 162
Seconde	559 393	558 575	99,9	14 674	538 238	3 758	771	1 134
Première	530 435	529 865	99,9	13 246	510 089	4 856	663	1 011
Terminale	540 457	539 887	99,9	13 244	516 634	8 012	807	1 190
ULIS en lycée GT	176	149	84,7	2	147	-	-	-
Total formations GT	1 630 461	1 628 476	99,9	41 166	1 565 108	16 626	2 241	3 335
Total formations professionnelles	656 964	645 866	98,3	9 006	626 889	9 074	387	510
Ensemble	5 629 771	5 607 706	99,6	177 285	5 367 696	45 436	7 282	10 007
%				3,2	95,7	0,8	0,1	0,2
Public	4 436 950	4 423 393	99,7	145 774	4 227 272	35 077	6 984	8 286
Privé	1 192 821	1 184 313	99,3	31 511	1 140 424	10 359	298	1 721

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le «bilinguisme» concerne 113 224 élèves (13,7% des effectifs de sixième) dont 110 499 élèves sont en classes de sixième bilingue.

Lecture : en 2017, 99,6% des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 3,2% apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2017

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	828 881	113 219	13,7	47 483	38 978	17 638	4 407	4 713	384
Cinquième (2)	804 444	803 005	99,8	117 509	34 728	593 331	45 656	11 781	144
Quatrième	793 346	792 188	99,9	123 727	36 979	577 211	43 388	10 883	135
Troisième	796 449	794 510	99,8	114 192	34 534	594 128	41 402	10 254	118
ULIS en collège	33 964	13 052	38,4	710	308	10 741	1 090	203	67
Total formations en collège	3 257 084	2 515 974	77,2	403 621	145 527	1 793 049	135 943	37 834	848
Seconde	559 393	557 385	99,6	99 442	20 151	402 761	26 839	8 192	299
Première	530 435	528 625	99,7	95 925	19 540	378 725	26 036	8 399	554
Terminale	540 457	538 569	99,7	96 964	22 994	383 241	26 523	8 847	701
ULIS en lycée GT	176	124	70,5	14	2	98	5	5	0
Total formations GT	1 630 461	1 624 703	99,6	292 345	62 687	1 164 825	79 403	25 443	1 554
Total formations professionnelles	656 964	233 071	35,5	19 254	6 169	194 175	11 155	2 318	188
Ensemble	5 544 509	4 373 748	78,9	715 220	214 383	3 152 049	226 501	65 595	2 590
%				16,4	4,9	72,1	5,2	1,5	0,1
Public	4 356 218	3 436 403	78,9	552 837	175 306	2 466 247	193 471	48 542	1 858
Privé	1 188 291	937 345	78,9	162 383	39 077	685 802	33 030	17 053	732

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilingues.

Lecture : en 2017, 78,9% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 16,4% apprennent l'allemand.

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2017

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV3		Italien	Chinois	Espagnol	Russe	Langues régio.	Portugais	Arabe	Japonais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
		Effectifs	%												
Seconde	559 393	51 435	9,2	20 769	8 325	7 583	2 904	2 021	2 131	2 291	1 767	1 194	291	49	2 110
Première	530 435	31 841	6,0	12 132	5 472	4 973	1 786	1 433	1 272	1 152	1 025	816	233	61	1 486
Terminale	540 457	28 765	5,3	10 883	4 820	4 414	1 509	1 887	1 195	992	768	787	250	43	1 217
ULIS en lycée GT	176	14	8,0	4	1	0	0	4	0	1	0	0	0	0	4
Total formations GT	1 630 461	112 055	6,9	43 788	18 618	16 970	6 199	5 345	4 598	4 436	3 560	2 797	774	153	4 817
%				39,1	16,6	15,1	5,5	4,8	4,1	4,0	3,2	2,5	0,7	0,1	4,3
Public	1 290 711	83 681	6,5	33 645	11 782	11 860	5 521	4 414	4 410	4 086	2 549	1 949	349	68	3 048
Privé	339 750	28 374	8,4	10 143	6 836	5 110	678	931	188	350	1 011	848	425	85	1 769

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2017, 6,9% des élèves du second degré apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 39,1% apprennent l'italien.

DÉFINITIONS

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales (sections linguistiques) scolarisent 258 400 élèves à la rentrée 2017, soit 4,7% des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu d'élèves : 0,4% sont en section linguistique. En effet, depuis la rentrée 2016, la scolarité des sections européennes débute en classe de seconde uniquement. En lycée général et technologique, 13,6% des élèves sont en section linguistique et dans les formations professionnelles, l'enseignement dans ces sections concerne 3,4% des élèves.

Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,5%), particulièrement lorsque la langue de section est l'espagnol (69,1% de filles) ou l'italien (64,8%). L'anglais est la principale langue de section (73,0%), avec une surreprésentation dans les établissements privés (87,4% contre 68,9% dans le public).

Neuf sections linguistiques sur dix sont des sections européennes. Ces dernières sont beaucoup plus répandues que les sections internationales principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre. Par ailleurs, les attentes linguistiques sont plus fortes en sections internationales qu'en sections européennes. Les deux sections se différencient également par les langues qui y sont enseignées, avec une plus grande diversité dans les sections internationales : les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, etc.) sont plus fréquentes dans les sections internationales, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Le développement des sections linguistiques dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, seulement 0,2% des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. En dehors de Mayotte, cette part est inférieure à 4% en Corse, en Île-de-France, en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. Elle est en revanche supérieure ou égale à 5% en Bourgogne-Franche-Comté, en Bretagne, en Normandie, à La Réunion, dans le Grand Est et en Occitanie (2). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. Les sections d'allemand sont très répandues dans la région Grand Est avec 32,1% des élèves. Celles d'espagnol sont principalement dans les régions du Sud-Ouest, du Sud ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les sections de russe et langues orientales sont avant tout développées en Corse, à La Réunion et en Île-de-France.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en lycée général et technologique, 8,4% des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 20,4% d'origine très favorisée (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES ORIENTALES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

ORIGINE SOCIALE - Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelle en quatre postes (voir définition dans la page 4.17).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.26.

1 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2017

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais)	8 331	1 077	1 451	895	482	1 812	376	14 424
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	162 349	22 250	27 588	6 665	596	1 969	262	221 679
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	18 063	1 366	2 341	483	20	0	0	22 273
Ensemble (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispo. relais)	188 743	24 693	31 380	8 043	1 098	3 781	638	258 376
%	73,0	9,6	12,1	3,1	0,4	1,5	0,2	100,0
Public	138 107	22 001	27 303	7 702	1 098	3 583	638	200 432
Privé	50 636	2 692	4 077	341	—	198	—	57 944
Sections européennes ou de langues orientales (1)	172 880	23 081	28 940	6 657	299	1 057	4	232 918
Sections internationales	15 863	1 612	2 440	1 386	799	2 724	634	25 458
Part des filles (%)	59,3	58,5	69,1	64,8	61,5	53,2	57,2	60,5

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Depuis la rentrée 2016, la scolarité en section européenne débute en classe de seconde uniquement.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 12,1 % des élèves scolarisés en section linguistique. 69,1 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

© DEFP

2 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2017

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	648 756	32 076	4,9	73,6	7,8	8,5	8,2	1,1	1,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	215 614	11 201	5,2	80,7	9,2	9,0	1,1	—	—	100,0
Bretagne	271 555	19 473	7,2	85,8	3,5	9,4	0,3	1,0	—	100,0
Centre-Val de Loire	203 550	8 981	4,4	83,2	4,9	11,2	0,7	—	—	100,0
Corse	21 368	327	1,5	44,3	4,0	—	33,3	18,3	—	100,0
Grand Est	434 943	22 034	5,1	57,7	32,1	7,7	2,0	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	524 057	22 334	4,3	82,1	7,8	9,0	0,9	0,1	—	100,0
Île-de-France	1 050 272	41 150	3,9	67,5	12,5	10,6	2,1	4,3	2,9	100,0
Normandie	272 269	15 264	5,6	86,7	6,5	6,0	0,7	0,2	—	100,0
Nouvelle-Aquitaine	443 561	21 058	4,7	74,0	5,8	18,9	0,5	0,7	0,1	100,0
Occitanie	447 580	22 596	5,0	65,2	4,3	27,3	1,1	1,8	0,3	100,0
Pays de la Loire	314 168	13 426	4,3	84,2	6,0	9,0	0,9	—	—	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	403 458	19 616	4,9	62,4	7,1	12,7	15,2	2,5	0,1	100,0
France métropolitaine	5 251 151	249 536	4,8	73,3	9,6	11,8	3,2	1,4	0,7	100,0
Guadeloupe	45 065	1 361	3,0	62,6	—	37,4	—	—	—	100,0
Guyane	33 885	593	1,8	71,8	1,0	21,1	—	—	6,1	100,0
Martinique	34 738	1 258	3,6	76,5	—	23,5	—	—	—	100,0
Mayotte	42 062	93	0,2	100,0	—	—	—	—	—	100,0
La Réunion	99 040	5 535	5,6	63,8	12,0	19,1	—	5,1	—	100,0
DOM	254 790	8 840	3,5	66,4	7,6	22,5	—	3,2	0,4	100,0
France métropolitaine + DOM	5 505 941	258 376	4,7	73,0	9,6	12,1	3,1	1,5	0,7	100,0

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

2. Y compris portugais.

Lecture : 4,7 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 9,6 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

© DEFP

3 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2017

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Part des élèves en sections linguistiques (%)	Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais)	1,3	0,3	0,2	0,1	0,4
	Total formations GT en lycée (hors ULIS)	20,4	13,5	11,3	8,4	13,6
	Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	4,9	3,7	3,9	3,1	3,4
	Ensemble (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispo. relais) (1)	8,9	5,0	3,9	2,5	4,7

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Depuis la rentrée 2016, la scolarité en section européenne débute en classe de seconde uniquement.

Lecture : 8,9 % des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique. C'est le cas de 2,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les options de latin et de grec sont proposées en collège dès la classe de cinquième; la matière «langue et culture de l'antiquité latin et grec ancien» (initiation latin et grec) y est également proposée, afin que les élèves puissent suivre un enseignement des langues anciennes en une seule discipline.

En France métropolitaine et dans les DOM, 19,8% des élèves de cinquième ont choisi l'option latin, mais ils ne sont plus que 14,9% de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, a décliné régulièrement entre 2008 et 2014; elle fluctue depuis entre 19% et 20% (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés (20,7%) que dans ceux du secteur public (16,7%).

L'option de grec ancien, qui peut être étudiée dès la cinquième, reste toujours très faiblement suivie : 0,7% en collège, dans le public comme dans le privé (1).

L'option initiation latin et grec ancien n'est suivie que par 0,3% de collégiens.

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie. 4,9% des élèves sont latinistes en seconde générale et technologique contre 14,3% en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraires (5,8%) et scientifique (7,3%). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

Par ailleurs, les élèves apprenant le grec ancien sont aussi peu nombreux : ils représentent 1,1% des élèves de lycée. Il est à noter que la part des hellénistes croît légèrement entre le collège (0,7%) et le lycée (1,1%).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 13,0% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 31,6% des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,4% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 24,5% des élèves de milieux très favorisés (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option «initiation latin et grec ancien».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série «Techniques de la musique et de la danse» (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégories socio-professionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.26.

1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2017, hors ULIS.

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	625 701	116 586	18,6	137	ε	2 274	0,4
	Quatrième	619 552	107 624	17,4	365	0,1	1 762	0,3
	Troisième	621 590	87 805	14,1	12 621	2,0	2 268	0,4
	Total cinquième à troisième	1 866 843	312 015	16,7	13 123	0,7	6 304	0,3
	Seconde générale et technologique	441 131	16 724	3,8	4 936	1,1		
	Première générale et technologique	417 809	13 156	3,1	3 805	0,9		
	Terminale générale et technologique	431 647	13 281	3,1	3 492	0,8		
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 290 587	43 161	3,3	12 233	0,9		
Total Public	3 157 430	355 176	11,2	25 356	0,8	6 304	(2) 0,3	
Privé	Cinquième	178 743	42 660	23,9	140	0,1	588	0,3
	Quatrième	173 794	35 942	20,7	626	0,4	452	0,3
	Troisième	174 859	30 791	17,6	2 770	1,6	638	0,4
	Total cinquième à troisième	527 396	109 393	20,7	3 536	0,7	1 678	0,3
	Seconde générale et technologique	118 262	10 803	9,1	2 264	1,9		
	Première générale et technologique	112 626	9 486	8,4	1 678	1,5		
	Terminale générale et technologique	108 810	8 729	8,0	1 554	1,4		
	Total formations générales et technologiques en lycée	339 698	29 018	8,5	5 496	1,6		
Total Privé	867 094	138 411	16,0	9 032	1,0	1 678	(2) 0,3	
Public + Privé	Cinquième	804 444	159 246	19,8	277	0,0	2 862	0,4
	Quatrième	793 346	143 566	18,1	991	0,1	2 214	0,3
	Troisième	796 449	118 596	14,9	15 391	1,9	2 906	0,4
	Total cinquième à troisième	2 394 239	421 408	17,6	16 659	0,7	7 982	0,3
	Seconde générale et technologique	559 393	27 527	4,9	7 200	1,3		
	Première générale et technologique	530 435	22 642	4,3	5 483	1,0		
	Terminale générale et technologique	540 457	22 010	4,1	5 046	0,9		
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 630 285	72 179	4,4	17 729	1,1		
dont : première et terminale S		401 677	29 386	7,3	29 386	7,3		
première et terminale ES		257 766	8 721	3,4	8 721	3,4		
première et terminale L		113 248	6 545	5,8	6 545	5,8		
Total Public + Privé	4 024 524	493 587	12,3	34 388	0,9	7 982	(2) 0,3	

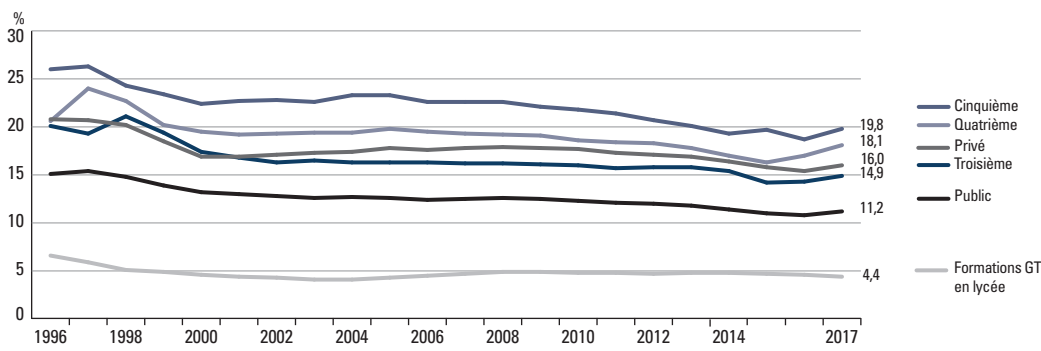
► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

© DEPP

2 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en % (1).



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN (2).

1. Hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2017, 4,4 % des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

© DEPP

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2017 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	31,6	21,7	18,4	13,0	19,8
Quatrième	29,5	20,1	16,6	11,5	18,1
Troisième	24,5	16,8	13,6	9,4	14,9
Total cinquième à troisième	28,6	19,5	16,2	11,3	17,6
Seconde générale et technologique	7,5	4,5	4,1	3,0	4,9
Première générale et technologique	6,8	3,9	3,4	2,3	4,3
Terminale générale et technologique	6,6	3,7	3,2	2,2	4,1
Total formations générales et technologiques en lycée	6,9	4,0	3,6	2,5	4,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2017, 31,6 % des élèves de cinquième de milieu très favorisé apprennent le latin, c'est le cas de 13,0 % des élèves de cinquième de milieux défavorisés.

© DEPP

En 2017, 84 500 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et, aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de collège hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (89,0%), les élèves de Segpa ont pour beaucoup un an de retard par rapport à l'âge théorique : seuls 17,5% sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 61,6% des effectifs contre 38,4% pour les filles (2).

L'orientation des élèves après la Segpa est une orientation majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, 63,0% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2016 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2017 (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2017 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2017 sont nés durant l'année 2006.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.02 ; 15.45.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	90 990	92 280	90 813	88 220	85 427	83 186	81 433
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	90 990	92 280	90 813	88 220	85 427	83 186	81 433
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	3 475	3 475	3 571	3 471	3 359	3 128	3 030
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	94 465	95 755	94 384	91 691	88 786	86 314	84 463

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

2. Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2017

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	3 341	2 295	5 636	32,4	91,7
	12 ans	7 060	4 466	11 526	66,3	8,0
	13 ans ou plus	132	90	222	1,3	0,3
	Total	10 533	6 851	17 384	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	2 989	1 902	4 891	22,6	90,3
	13 ans	10 141	6 350	16 491	76,2	9,4
	14 ans ou plus	177	87	264	1,2	0,3
	Total	13 307	8 339	21 646	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	1 756	1 086	2 842	12,5	88,9
	14 ans	12 149	7 421	19 570	85,9	10,7
	15 ans ou plus	239	142	381	1,7	0,5
	Total	14 144	8 649	22 793	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	926	476	1 402	6,2	85,2
	15 ans	12 720	7 876	20 596	91,0	13,7
	16 ans ou plus	385	257	642	2,8	1,1
	Total	14 031	8 609	22 640	100,0	100,0
Total Segpa		52 015	32 448	84 463		

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MEN

	2005	2009	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Sixième - cinquième	96,0	89,7	98,3	98,3	97,3	98,3	98,4	98,8	96,5
Cinquième - quatrième	94,8	89,8	96,4	95,9	95,7	95,9	96,6	96,8	96,5
Quatrième - troisième	93,5	86,8	94,7	95,6	95,2	95,1	95,6	95,4	95,4
Troisième - CAP (1)	50,4	54,2	56,9	56,9	62,1	63,2	63,9	63,7	63,0

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Y compris BEP jusqu'en 2010.

Lecture : 63,0 % des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2016 ont poursuivi leurs études en 1^{re} année de CAP à la rentrée 2017.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 140 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (21 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (30 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (37 %).

L'aide humaine, individuelle ou mutualisée, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, un tiers des élèves en bénéficie, soit 47 300 élèves (2). Pour l'ensemble des troubles, la part des élèves bénéficiant de l'aide humaine varie entre 42 % et 46 % à l'exception des élèves souffrant de troubles auditifs et de troubles intellectuels et cognitifs qui sont moins accompagnés (respectivement 22 % et 17 % d'entre eux). Pour un élève accompagné sur deux, il s'agit d'une aide mutualisée.

Outre l'aide humaine, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 3,4 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles visuels et aux troubles auditifs (respectivement 9 % et 14 % d'entre eux en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 23 % des élèves : 64 % des élèves présentant des troubles visuels, 59 % des élèves handicapés moteurs, 39 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole et 38 % des déficients auditifs.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, immunohématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.20).

AIDE HUMAINE - Voir « Définitions » en 3.9.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.20).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.18).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2017-2018

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	10 549	10,7	23,6	1 537	3,7	33,9	12 086	8,6	24,9
12 ans	20 370	20,7	27,1	8 467	20,2	35,5	28 837	20,6	29,6
13 ans	17 823	18,1	25,3	9 238	22,1	36,5	27 061	19,3	29,1
14 ans	15 222	15,5	25,8	8 181	19,5	36,4	23 403	16,7	29,5
15 ans	12 387	12,6	27,2	7 032	16,8	37,7	19 419	13,8	31,0
16 ans	9 287	9,4	28,7	3 390	8,1	40,1	12 677	9,0	31,7
17 ans	7 384	7,5	30,1	2 509	6,0	42,6	9 893	7,1	33,3
18 ans	3 550	3,6	32,3	1 053	2,5	39,9	4 603	3,3	34,0
19 ans	1 274	1,3	31,6	326	0,8	43,3	1 600	1,1	33,9
20 ans et plus	599	0,6	41,2	140	0,3	37,9	739	0,5	40,6
Total	98 445	100,0	26,9	41 873	100,0	37,2	140 318	100,0	30,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

Lecture : 20,6 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 29,6 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2017-2018

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	491	3 470	4 717	8 678	17,3	41 587	50 265
Troubles du psychisme	1 068	5 094	3 974	10 136	42,8	13 543	23 679
Troubles du langage et de la parole	229	5 570	7 235	13 034	43,4	16 990	30 024
Troubles auditifs	70	456	285	811	22,2	2 844	3 655
Troubles visuels	252	550	357	1 159	41,9	1 608	2 767
Troubles viscéraux	149	348	291	788	44,0	1 003	1 791
Troubles moteurs	1 129	2 373	2 385	5 887	46,3	6 819	12 706
Plusieurs troubles associés	412	1 853	2 235	4 500	45,7	5 349	9 849
Autres troubles	195	975	1 167	2 337	41,9	3 245	5 582
total	3 995	20 689	22 646	47 330	33,7	92 988	140 318
%	2,8	14,7	16,1	33,7		66,3	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2017-2018

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	5,6	5,5	25,6
Troubles du psychisme	3,2	9,6	11,0
Troubles du langage ou de la parole	0,9	38,6	6,1
Troubles auditifs	13,7	37,6	18,2
Troubles visuels	9,4	63,6	20,9
Troubles viscéraux	1,1	21,9	17,0
Troubles moteurs	3,8	59,0	21,8
Plusieurs troubles associés	2,4	31,2	15,8
Autres troubles	2,5	22,5	8,6
Total	3,4	22,8	16,8

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 140 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (98 400 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (41 900 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 74 % des élèves suivent une formation en collège (Segpa comprises), 15 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de formations en collège tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs des formations professionnelles en lycée. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent être les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 19 % des élèves handicapés en classe ordinaire de formations en collège (hors Segpa), 20 % dans les formations professionnelles en lycée et quatre élèves sur dix dans les formations générales et technologiques en lycée.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 41 900 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 16 000 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 10 %. L'évolution est de 14 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne 34 800 élèves, soit 1,1 % des collégiens. Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les plus bas concernent neuf académies : Rennes, La Réunion, Nice, Rouen, Lille, Aix-Marseille, Créteil, Versailles et Nantes (moins de 1 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.18.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04 ; 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2017-2018

	Formations en collège	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	8 405	8 481	3 624	611	21 121
Troubles du psychisme	12 454	3 326	2 336	1 564	19 680
Troubles du langage et de la parole	17 620	1 968	3 806	3 019	26 413
Troubles auditifs	1 650	126	584	712	3 072
Troubles visuels	1 375	73	363	680	2 491
Troubles viscéraux	920	83	252	391	1 646
Troubles moteurs	6 800	330	1 657	2 621	11 408
Plusieurs troubles associés	4 768	969	1 021	775	7 533
Autres troubles	3 160	626	678	617	5 081
Total	57 152	15 982	14 321	10 990	98 445
%	58,1	16,2	14,5	11,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017
Collège	2 111	5 538	7 062	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006	34 762
Lycée (LP et LEGT)		450	703	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826	6 786
EREA				107	123	123	155	208	228	325
Total	2 111	5 988	7 765	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4	90,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	959	1,6
Grenoble	1 656	1,0
Lyon	1 894	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	4 509	1,1
Besançon	586	1,0
Dijon	717	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	1 303	1,0
Bretagne (Rennes)	1 259	0,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 470	1,2
Corse	138	1,1
Nancy-Metz	1 248	1,2
Reims	676	1,1
Strasbourg	1 132	1,3
Grand Est	3 056	1,2
Amiens	1 465	1,5
Lille	1 811	0,8
Hauts-de-France	3 276	1,0
Créteil	2 015	0,9
Paris	943	1,1
Versailles	2 705	0,9
Île-de-France	5 663	0,9
Caen	842	1,2
Rouen	790	0,8
Normandie	1 632	1,0
Bordeaux	1 798	1,2
Limoges	327	1,1
Poitiers	1 057	1,3
Nouvelle-Aquitaine	3 182	1,2
Montpellier	1 519	1,2
Toulouse	1 389	1,0
Occitanie	2 908	1,1
Pays de la Loire (Nantes)	1 849	0,9
Aix-Marseille	1 212	0,9
Nice	801	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 013	0,8
France métropolitaine	32 258	1,0
Guadeloupe	563	2,1
Guyane	604	2,7
Martinique	842	1,4
Mayotte	262	1,3
La Réunion	233	0,8
DOM	2 504	1,6
France métropolitaine + DOM	34 762	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, 20% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en cinquième ou en cinquième Segpa : 58% des enfants présentant un trouble visuel, 48% de ceux présentant un trouble moteur, et 42% de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 7% des enfants de 12 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent ces classes. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole étaient parvenus à l'heure en CM2, 29% entrent en cinquième ou cinquième Segpa à la rentrée 2017. Ces élèves ayant souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte, ils sont parmi les plus nombreux (43%) à entrer en sixième ou sixième Segpa pour 30% de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 12 ans. Au total, 50% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85% à 6 ans, 45% à 10 ans.

La part des élèves scolarisés en ULIS baissent 10 points entre 10 et 12 ans pour atteindre 28% en 2017. Ceci est dû aux passages assez fréquents d'ULIS école à Segpa (2)(3). C'est le cas, en particulier, des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs qui restent les plus nombreux en ULIS, mais en moins grande part : 39% à 12 ans contre 60% à 10 ans. Les déficients visuels (10%) sont à l'opposé proportionnellement les moins nombreux en ULIS ainsi que ceux présentant un trouble du langage ou de la parole (15%). Enfin, 3% d'élèves sont encore à l'école élémentaire, le plus souvent en attente d'une solution adaptée (2).

18% des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé à 12 ans contre 14% à 10 ans. Près d'un élève sur trois présentant un trouble du spectre autistique (32%) est scolarisé en milieu spécialisé contre un élève sur quatre à 10 ans, une grande partie d'entre eux étaient auparavant scolarisés en ULIS. 28% des enfants présentant plusieurs troubles associés et 21% de ceux ayant une déficience auditive sont également en milieu spécialisé venant d'une ULIS école.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en cinquième ou cinquième Segpa « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (36% contre 14%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS à 12 ans (31% contre 22%). Mais tandis que la part des élèves de milieux très favorisés est restée stable entre 2015 et 2017 en ULIS, la part des enfants de milieux défavorisés a diminué de 14 points. La scolarisation en Segpa, des enfants de cette origine sociale fait augmenter leur part en classe ordinaire de 10 points (3). La part des enfants d'autres origines sociales en classe ordinaire est relativement stable. À 12 ans, la part des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé augmente quelle que soit l'origine sociale, mais légèrement plus dans les milieux les moins favorisés.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

MILIEU SPÉCIALISÉ - Établissements de soins et médico-sociaux (ESMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

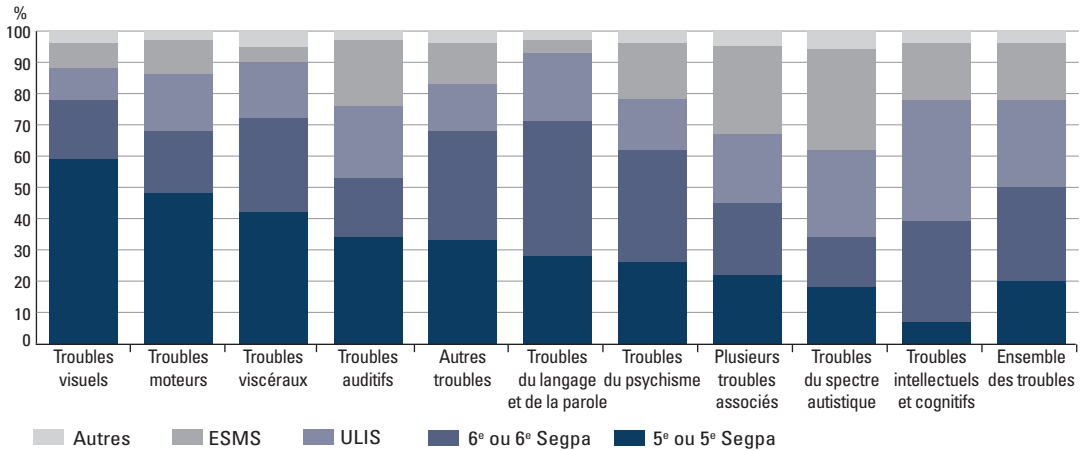
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 16.26 ; 15.04.
- *Éducation & formations*, n°95, MEN-DEPP, décembre 2017.

1 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de dix à douze ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre autistique	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
Classes ordinaires sans redoublement à 5 ^e	52	46	38	32	28	26	22	19	16	6	17
ULIS ou ESMS à 5 ^e	5	1	3	1	1	0	1	1	1	0	1
5 ^e Segpa	1	1	1	0	2	2	2	2	1	1	1
En 5^e ou 5^e Segpa en 2017	58	48	42	34	32	29	25	22	18	7	20
Classes ordinaires avec redoublements à 6 ^e	13	14	21	11	22	26	20	14	9	8	14
ULIS à 6 ^e	3	1	1	1	2	3	2	2	2	5	3
ESMS à 6 ^e	1	0	3	3	2	1	1	0	0	0	1
Autres parcours à 6 ^e en 2017	1	0	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Classes ordinaires à 6 ^e SEPGA	1	2	3	2	5	7	7	2	1	4	4
ULIS ou ESMS à 6 ^e SEPGA	1	2	2	1	3	6	5	5	2	14	8
En 6^e ou 6^e Segpa en 2017	19	20	30	19	35	43	36	23	16	32	30
Maintien en ULIS école en 2017	1	3	2	4	2	2	2	2	4	4	3
ULIS école à ULIS collège	4	7	6	8	5	10	9	13	16	31	19
ESMS à ULIS école, ULIS collège	1	1	1	4	3	1	1	1	2	1	1
classes ordinaires et ULIS collège	5	7	9	8	6	9	5	5	6	3	5
En ULIS au collège en 2017	10	18	18	23	15	22	16	22	28	39	28
ULIS école à ESMS	6	8	1	15	11	2	12	20	23	12	12
ESMS majoritairement	2	2	2	3	2	1	5	8	8	6	5
Autres parcours à ESMS en 2017	0	1	1	2	1	0	1	1	1	0	1
En ESMS en 2017	8	11	5	21	13	4	18	28	32	18	18
Autres (1)	4	3	5	3	4	3	4	5	6	4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Sont rassemblés dans « Autres » les élèves décédés, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves non retrouvés.

Lecture : 52 % des élèves déficients visuels entrent à l'heure en 5^e après un parcours sans redoublement pour 17 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 5 % arrivent à ce niveau après une scolarité en ULIS ou en établissement de soin ou médico-social (ESMS) ; 1 % entrent en 5^e Segpa.

Au total 58 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2017 en 5^e contre 20 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005.

3 Niveau atteint à dix ans et à douze ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2017-2018, en %.

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 12 ans	58	59	51	46	50
dont 5 ^e ou 5 ^e Segpa	36	29	21	14	20
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 12 ans	22	23	28	31	28
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 12 ans	14	15	17	20	18
Autres parcours à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres parcours à 12 ans	5	3	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, les élèves en situation de handicap sont principalement scolarisés dans la voie professionnelle (36%), et préparent plus souvent un CAP (21%) qu'un baccalauréat (12%). En particulier, 27% des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs préparent un CAP pour 4% un baccalauréat. Le plus souvent l'orientation en CAP suit un parcours en Segpa (1)(2). À l'inverse, les élèves présentant un trouble du langage et de la parole, majoritairement orientés dans la voie professionnelle (59%) préparent plus souvent un baccalauréat qu'un CAP. La voie générale ou technologique accueille plus souvent les élèves « à l'heure ». Les jeunes présentant un trouble visuel y sont majoritaires (51%) contrairement aux élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs qui y sont très peu présents (1%). Les élèves ayant suivi des parcours en classes ordinaires, mais avec un redoublement, sont plus souvent en seconde professionnelle; ceux ayant eu un parcours en Segpa ou en ULIS préparent davantage un CAP (2).

À 16 ans, 12% des élèves sont scolarisés en ULIS; ils étaient 26% à y être scolarisés à 14 ans. Les plus nombreux restent ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (18% à 16 ans contre 41% à 14 ans). Une partie d'entre eux a été orientée en voie professionnelle, en ESMS ou sont possiblement non scolarisés. 12% des élèves présentant un trouble du spectre autistique et 10% de ceux présentant plusieurs troubles associés fréquentent également une ULIS, continuant pour la plupart un parcours commencé en ULIS dès l'école.

24% des élèves de 16 ans sont scolarisés en milieu spécialisé (ESMS) en 2017. Cette part augmente par rapport à 2015 pour la plupart des troubles à l'exception des troubles auditifs et des troubles du psychisme. La part des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif passe de 24% à 14 ans à 31% à 16 ans, une partie importante d'entre eux ayant fait un parcours en ULIS auparavant. Les jeunes présentant un trouble du spectre autistique restent les plus nombreux à être scolarisés en ESMS en 2017 (44%) comme en 2015 (40%).

Entre 14 et 16 ans, la part des élèves scolarisés en classe ordinaire augmente faiblement. Par contre la part des élèves « à l'heure » dans le niveau suivi diminue quelle que soit l'origine sociale (3). La part des élèves scolarisés en ULIS baisse fortement pour tous les milieux sociaux. À l'inverse, la part de la scolarisation en milieu spécialisé augmente pour tous, les jeunes de milieux défavorisés restant les plus scolarisés en ESMS. Le décrochage scolaire et les élèves « perdus de vue » (autres situations) augmentent fortement entre 14 ans et 16 ans.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

ESMS - Établissements sanitaires et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

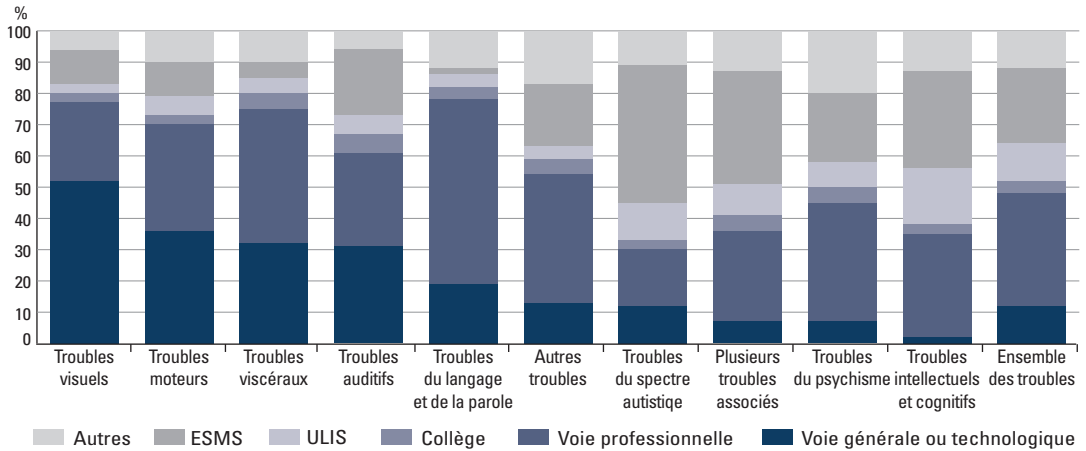
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.
- RERS 4.21 : « Le devenir des élèves en situation de handicap à 12 ans ».

1 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de quatorze ans à seize ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du spectre autistique	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En 1 ^{er} GT sans redoublement	39	25	21	23	10	8	8	4	3	0	6
en 2 ^{ème} GT après redoublement	11	11	11	7	9	6	5	4	5	1	5
Voie générale ou technologique (GT) en 2017	51	37	32	31	19	14	12	8	8	1	11
En 1 ^{ère} professionnelle sans redoublement	6	10	11	6	9	8	4	4	3	1	4
En 2 ^{ème} professionnelle après redoublement	9	13	16	11	19	12	4	8	9	3	8
Sous total bac professionnel en 2017	15	23	27	18	29	20	7	11	12	4	12
En CAP 1 ^{ère} année après parcours en Segpa	5	2	3	2	8	7	3	7	11	17	11
En CAP 1 ^{ère} année après autres parcours	5	6	9	6	14	9	5	5	10	9	9
En CAP 2 ^{ème} année	1	2	1	1	3	1	1	3	1	0	1
Sous total CAP en 2017	10	10	14	10	25	17	10	15	22	27	21
En apprentissage	0	1	2	2	5	4	1	2	3	3	3
Voie professionnelle en 2017	25	34	43	30	59	41	18	29	38	33	36
Parcours en ULIS à l'école, au collège puis au lycée	1	3	2	3	2	1	8	6	4	14	8
Autres parcours puis ULIS collège ou lycée	2	2	3	3	2	3	4	4	4	4	3
ULIS en 2017	3	6	5	6	4	4	12	10	8	18	12
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	6	0	8	0	12	26	20	11	13	11
ULIS ou autres parcours puis ESMS	8	5	5	13	1	8	19	16	11	19	13
ESMS en 2017	11	11	5	21	2	20	44	36	22	31	24
Maintien au collège	3	3	5	6	4	5	3	5	5	3	4
Autres situations (1)	6	10	10	6	12	17	11	13	20	13	13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

Lecture : 51 % des élèves déficients visuels sont dans la voie générale ou technologique en 2017 contre 11 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ; 39 % ont fait un parcours de la sixième à la première générale ou technologique sans redoublement pour 6 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 25 % sont en formation professionnelle pour 36 % de l'ensemble des élèves ; 3 % sont en ULIS à 16 ans, 11 % sont en établissement de soins ou médico-social pour respectivement 12 % et 24 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001.

1. Élèves décédés (2,3 % des élèves nés en 2001 qui présentaient un trouble viscéral sont décédés), élèves non scolarisés ou en décrochage scolaire (4 %), élèves dont la trace a été perdue (9 %), mais possiblement non scolarisés dans la mesure où ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

3 Mode de scolarisation à quatorze ans et à seize ans selon l'origine sociale, en %.

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^{ème} à 14 ans	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 16 ans	65	58	53	45	51
dont 1 ^{ère} GT ou PRO à 16 ans	27	16	10	6	10
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 16 ans	10	12	10	12	12
ESMS à 14 ans	14	16	22	24	22
ESMS à 16 ans	16	19	24	28	24
Autre situation à 14 ans	2	3	4	4	4
Autre situation à 16 ans	9	12	13	15	13

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

En 2016-2017, le nombre de dispositifs relais diminue pour atteindre 444 unités. Le nombre de séjours est de 9 400 : 6 200 en classes relais et 3 200 en ateliers relais. Environ 8 700 élèves ont effectué au moins un séjour : 5 700 dans l'une des 326 classes relais et 3 000 dans l'un des 118 ateliers relais (1). Tous dispositifs confondus, la durée moyenne des séjours effectués dans l'année par dispositif relais est de 23 jours. Le nombre de séjours est en légère augmentation par rapport à l'année scolaire 2015-2016 (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle concerne en effet 5 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (39 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2016-2017, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 44 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 40 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 26 % au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 11 % (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter plusieurs de ces difficultés, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 52 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 40 % en atelier). 45 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 30 % en ateliers) et 30 % sont sous mesure éducative (contre 18 % en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (10,8 semaines en moyenne) que les ateliers (8 semaines), avec moins d'élèves. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent légèrement plus d'un quart des effectifs des dispositifs relais. Elles y sont orientées plus tard : à partir de 13 ans. La répartition des filles dans les différents âges est légèrement différente de celle des garçons (5).

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 444 dispositifs existants en 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM. 300 dispositifs (67,6 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES INTERNATS RELAIS - Créés en 2014 pour adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation, ils ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

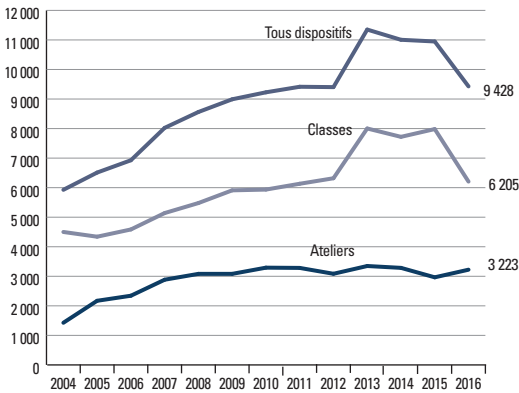
LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2016-2017 sont nés au cours de l'année 2005.

SOURCES

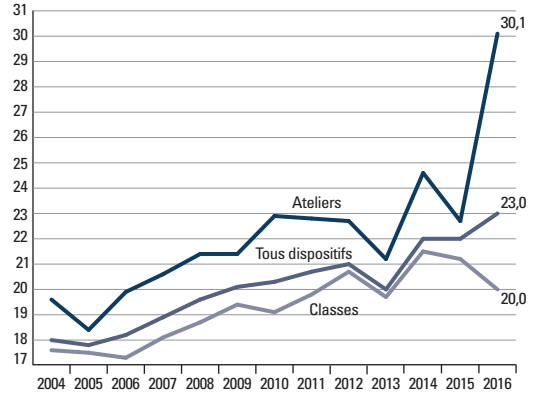
MEN-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



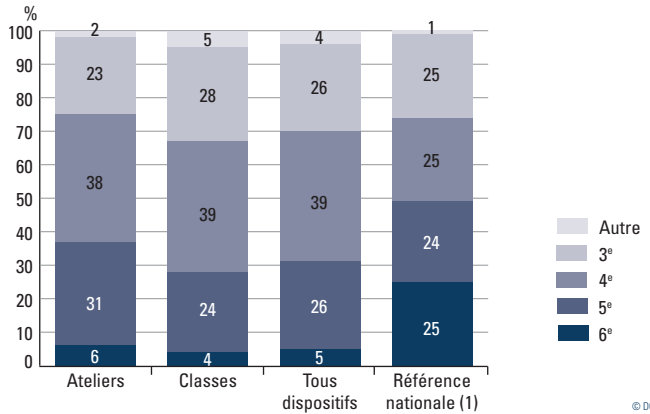
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DGESCO

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DGESCO

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2016-2017 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2016-2017, 5% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

© DGESCO

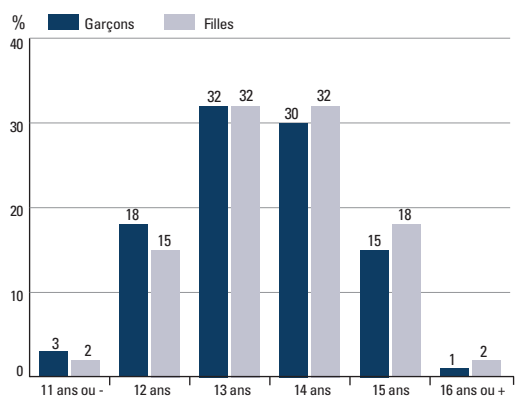
4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2016-2017, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	72,6	74,0	73,5
Fille	27,1	25,7	26,2
Ne sait pas ou non-réponse	0,3	0,3	0,3
11 ans ou moins	4,0	2,5	3,1
12 ans	21,0	15,3	17,4
13 ans	34,6	30,3	31,8
14 ans	27,7	32,4	30,7
15 ans	11,7	18,0	15,7
16 ans ou plus	0,9	1,4	1,2
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,0	0,0
« À l'heure » (ou en avance)	57,0	48,9	51,8
Retard d'un an	38,1	41,8	40,5
Retard de deux ans ou plus	2,7	4,4	3,8
Ne sait pas ou non-réponse	2,2	4,9	3,9
Scolarité régulière	69,3	54,8	60,1
Scolarité intermittente	25,9	31,5	29,5
Élève absent depuis plus de 2 mois	4,5	13,1	10,0
Ne sait pas ou non-réponse	0,2	0,6	0,5
Pas de mesure	69,5	58,9	62,8
Sous mesure(s) éducative(s)	18,7	30,3	26,1
Ne sait pas ou non-réponse	11,8	10,8	11,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DGESCO

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2016-2017 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DGESCO

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 140 900 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2016, l'effectif global est en baisse (-1,6%) à la fois dans le secteur public et le secteur privé. Cette évolution prolonge une baisse en cours depuis la rentrée 2012 et interrompue seulement à la rentrée 2015 avec l'entrée en seconde de la génération 2000.

La part des formations professionnelles en lycée dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 64,1% du total des élèves (2). Les formations générales et technologiques représentent 17,3% et les formations en collège 18,6%. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement. L'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (67,0%) comme dans le public (58,8%). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre les formations en collège et les formations générales et technologiques. Dans le secteur public, le poids des formations générales et technologiques est de 36,0% contre 7,2% dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur les formations en collège qui représentent 5,2% dans le public contre 25,8% dans le privé.

Au sein des formations professionnelles, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 8,0% des élèves suivant une formation professionnelle, contre 18,2% dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,0% dans le public contre 81,8% pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 53,5% des effectifs scolaires du privé contre 45,6% de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré est de 50,7%.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,1%).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MEN-MESRI-DEPP
- (3) : Ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2008	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Formations en collège	34 570	31 784	30 437	30 743	30 883	28 468	29 092	28 678	27 171	26 226
Formations professionnelles en lycée	80 512	93 183	94 309	98 834	98 990	97 407	92 102	92 358	91 686	90 360
Formations générales et technologiques en lycée	37 706	26 898	25 187	23 976	23 976	23 309	23 109	23 746	24 358	24 324
Total (1)	152 788	151 865	149 933	153 553	153 849	149 184	144 303	144 782	143 215	140 910
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>100 343</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>	<i>95 409</i>	<i>93 590</i>	<i>91 598</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© DEPP

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2017

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	657	25,9	1,3	8 651	30,9	9,4	9 308	30,5	6,6
Troisième	1 829	29,7	3,7	14 712	37,1	16,1	16 541	36,3	11,7
DIMA	79	21,5	0,2	298	21,8	0,3	377	21,8	0,3
Formations en collège	2 565	28,5	5,2	23 661	34,6	25,8	26 226	34,0	18,6
1 ^{re} année de CAPA	1 294	53,9	2,6	6 110	61,0	6,7	7 404	59,8	5,3
2 ^e année de CAPA	1 015	55,3	2,1	5 055	62,2	5,5	6 070	61,1	4,3
Total Capa	2 309	54,5	4,7	11 165	61,6	12,2	13 474	60,4	9,6
Seconde professionnelle	9 376	40,8	19,0	17 169	59,1	18,7	26 545	52,7	18,8
Première professionnelle	8 884	42,8	18,0	17 093	61,6	18,7	25 977	55,2	18,4
Terminale professionnelle	8 421	43,2	17,1	15 943	62,2	17,4	24 364	55,7	17,3
Total bac professionnel	26 681	42,3	54,1	50 205	61,0	54,8	76 886	54,5	54,6
Formations pro en lycée	28 990	43,2	58,8	61 370	61,1	67,0	90 360	55,3	64,1
Seconde GT	6 079	52,7	12,3	2 425	50,6	2,6	8 504	52,1	6,0
Première S	1 636	63,4	3,3	500	60,8	0,5	2 136	62,8	1,5
Première STL	202	59,4	0,4	0	–	0,0	202	59,4	0,1
Première STAV	3 992	46,7	8,1	1 607	47,7	1,8	5 599	47,0	4,0
Total première GT	5 830	51,8	11,8	2 107	50,8	2,3	7 937	51,6	5,6
Terminale S	1 656	61,2	3,4	482	57,3	0,5	2 138	60,3	1,5
Terminale STL	182	57,7	0,4	0	–	0,0	182	57,7	0,1
Terminale STAV	4 010	46,5	8,1	1 553	46,0	1,7	5 563	46,3	3,9
Total terminale GT	5 848	51,0	11,9	2 035	48,7	2,2	7 883	50,4	5,6
Formations GT en lycée	17 757	51,8	36,0	6 567	50,1	7,2	24 324	51,4	17,3
Total second degré (1)	49 312	45,6	100,0	91 598	53,5	100,0	140 910	50,7	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Dont 306 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
Public	266	258	212	214	228	229	226	226	226	226
Privé	769	738	628	614	596	597	596	591	583	583
Total	1 035	996	840	828	824	826	822	817	809	809

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© DEPP

HUIT ANS APRÈS LEUR ENTRÉE EN SIXIÈME en 2007, les trois quarts des élèves ont obtenu le baccalauréat. Seulement 7 % d'entre eux fréquentent encore l'enseignement secondaire – moins de 2 % préparent un baccalauréat général et technologique et 5 % un diplôme de l'enseignement professionnel. Un élève sur cinq est sorti du système scolaire sans obtenir le baccalauréat (1).

Cette situation traduit un net raccourcissement des scolarités secondaires qui peut être relié à la baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et à la réforme du baccalauréat professionnel de 2009. Ainsi, douze ans auparavant, seulement la moitié des élèves étaient bacheliers à l'issue de la huitième année d'études secondaires et près d'un sur cinq était encore scolarisé dans le second degré. Ces évolutions se sont accompagnées d'une diminution sensible des sorties du système éducatif.

La suprématie scolaire des filles sur les garçons est peu touchée par ces évolutions. Comme dans le panel 1995, elles sont sensiblement plus nombreuses que les garçons à être bachelières et huit ans après leur entrée au collège, elles connaissent un risque d'arrêt de la formation initiale nettement moindre.

Si ces importants progrès de scolarisation ont permis aux enfants originaires des milieux sociaux les plus défavorisés d'améliorer leur niveau de formation initiale, les inégalités sociales de réussite restent marquées. Le risque d'arrêt des études huit ans après l'entrée en sixième est encore six fois plus fréquent pour un enfant d'ouvrier que pour un enfant de cadre ou d'enseignant (2). Ce risque est particulièrement élevé pour les enfants d'inactifs : plus de la moitié d'entre eux ont mis fin à leurs études. De plus, seulement un peu plus du tiers d'entre eux obtiennent le baccalauréat alors que les titulaires de ce diplôme sont majoritaires parmi les autres élèves. Pour une large part, ces inégalités sociales de réussite recouvrent des disparités de capital culturel et notamment de niveau de diplôme des mères. Plus celles-ci sont diplômées, et plus l'enfant connaît une situation scolaire favorable. Ainsi, 92 % des élèves dont la mère détient un diplôme de l'enseignement supérieur obtiennent le baccalauréat contre un peu plus de la moitié des élèves dont la mère est sans diplôme.

Enfin, les destins scolaires des enfants ne sont pas indépendants de la composition familiale. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents deviennent plus souvent bacheliers que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Au-delà du deuxième enfant, les chances d'obtenir le baccalauréat sans retard déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. Comparativement à un élève d'une famille de six enfants ou plus, un élève appartenant à une fratrie de deux enfants présente un taux d'obtention du baccalauréat supérieur de 27 points.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, panel 2007 et panel 1995.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, est composé de 35 000 élèves entrés pour la première fois en sixième à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine à la rentrée 2015. Il comprend 17 830 élèves.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième des deux panels dont la scolarité a pu être observée pendant les huit premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison avec le panel 1995, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.01 ; 15.32.

- Caille J.-P., « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n°85, novembre 2014.

- Cretin L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n°82, décembre 2012.

1 Situation scolaire des élèves huit ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Bacheliers	49,9	42,4	57,9	75,5	70,2	81,2
Formations générales et technologiques en lycée	9,0	9,3	8,7	1,7	1,9	1,6
Terminale	8,3	8,5	8,0	1,6	1,8	1,5
Première	0,7	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1
Formations professionnelles en lycée ou en apprentissage	10,5	12,2	8,8	4,9	6,4	3,5
BEP	0,1	0,1	0,1			
CAP	1,4	1,6	1,1	0,9	1,3	0,5
Terminale professionnelle	6,7	7,7	5,8	3,0	3,7	2,3
Première professionnelle	2,3	2,8	1,9	0,8	1,1	0,5
Seconde professionnelle				0,2	0,3	0,2
Autres situations	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3
Sortie du système scolaire	30,5	36,0	24,6	17,5	21,2	13,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

Lecture : huit ans après l'entrée en sixième, 75,5 % des élèves sont bacheliers.

1,7 % sont encore scolarisés en formations générales et technologiques en lycée en 2015-2016, soit au cours de leur neuvième année d'études secondaires.

© DEFP

2 Situation des élèves huit ans après l'entrée en sixième selon leurs caractéristiques sociales et familiales, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Bacheliers	En second cycle	Sortis	Bacheliers	En second cycle	Sortis
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteur exploitant	59,0	18,5	22,5	82,4	6,2	11,5
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	54,6	17,9	27,5	79,7	6,7	13,6
Cadre, enseignant	78,8	13,3	8,0	92,3	3,4	4,3
Profession intermédiaire	62,6	20,4	17,0	81,3	6,9	11,8
Employé	43,0	22,5	34,5	70,9	8,0	21,1
Ouvrier	35,6	21,7	42,7	65,1	8,8	26,1
Inactif	17,9	17,6	64,5	37,7	8,7	53,6
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	32,3	20,5	47,2	56,4	9,6	34,1
Brevet	51,2	22,8	26,0	70,9	8,4	20,7
CAP, BEP	48,8	23,4	27,9	69,3	8,9	21,8
Baccalauréat	67,8	18,0	14,2	84,0	6,3	9,8
Diplôme du supérieur	80,9	12,1	7,0	91,8	3,6	4,5
Inconnu	34,7	19,9	45,4	61,8	7,9	30,4
Structure familiale						
Père et mère	53,7	19,4	26,9	79,1	6,6	14,3
Garde alternée				79,0	6,0	14,9
Monoparentale	38,2	20,8	41,0	63,8	8,4	27,8
Recomposée	37,3	20,1	42,6	66,7	7,6	25,7
Autre situation	26,1	17,8	56,1	55,0	11,5	33,6
Taille de la famille						
Enfant unique	53,0	20,9	26,0	76,3	7,7	16,1
2 enfants	55,6	20,4	24,0	81,6	6,3	12,1
3 enfants	50,8	19,3	29,9	76,3	7,1	16,7
4 enfants	43,2	18,4	38,4	68,3	7,7	24,0
5 enfants	38,0	17,5	44,5	63,1	8,5	28,4
6 enfants ou plus	29,2	19,0	51,8	54,5	7,4	38,1
Ensemble	49,9	19,6	30,5	75,5	7,0	17,5

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : huit ans après leur entrée en sixième, 82,4 % des enfants d'agriculteur sont devenus bacheliers ; 6,2 % d'entre eux sont encore scolarisés dans le second cycle général et 11,5 % d'entre eux ont mis fin à leur formation initiale.

© DEFP

DÉFINITIONS

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. Des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2015, 858 700 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2016, 63,3% d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole); 33,0% se sont engagés dans les formations professionnelles en lycée ou en apprentissage; 2,3% ont redoublé. Ces proportions ont évolué au cours des dix dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+9,3 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (69,8% contre 57,1% en 2016) et nettement moins souvent en apprentissage (2,5% contre 7,2%).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard (74,6% contre 24,0% en 2016).

En 2015, 576 200 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2016, 90,1% ont intégré une première générale (65,2%) ou technologique (24,9%); 4,7% se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis; 4,4% ont redoublé. Entre 2006 et 2016, les redoublements ont diminué de 10 points tandis que les passages vers la voie générale sont plus fréquents (+10,2 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2016, plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (39,0% en S) ou technologique (14,1% en STI2D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (24,3% en 2016). Ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 12,8% contre 3,3%).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.9.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Voir 4.9.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.9.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.7, 4.10 et 4.12).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (y compris Segpa et 3^e agricole), en %.

	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	828,3	854,1	858,7	
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	61,0	62,4	63,3	9,3
Cycle professionnel	37,8	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	33,8	33,2	33,0	-4,8
dont apprentissage	7,7	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	5,0	5,0	4,9	-2,8
. CAP et assimilés	11,8	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	11,2	11,0	11,0	-0,8
. BEP (1)	25,5	4,5	4,2							(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	18,9	19,5	23,4	23,2	22,8	22,6	22,2	22,0	(1)
Enseignement préprofessionnel	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	-0,1
3^e (redoublement)	6,0	5,0	4,8	4,3	4,0	3,5	3,5	3,2	2,3	-3,7
Sorties (2)	1,8	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	1,0	1,1	-0,7
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEFP

- La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
- Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2015, on recensait 858 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2016, 33,0 % d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 4,8 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2016		2006		2016	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en troisième à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	439,1	419,6	511,3	330,0	665,5	193,2
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	57,1	69,8	74,8	21,5	74,6	24,0
Cycle professionnel	43,5	31,9	39,0	26,8	16,7	70,5	22,1	70,8
dont apprentissage	11,6	3,7	7,2	2,5	2,2	16,2	2,6	13,1
. CAP et assimilés	14,8	8,6	13,9	8,0	2,9	25,5	4,7	32,8
. BEP (1)	28,1	22,9			13,5	44,1		
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,1	18,8	0,3	0,9	17,4	38,0
Enseignement préprofessionnel	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	0,8	0,2	0,5
3^e (redoublement)	5,9	6,2	2,6	2,0	7,8	3,5	2,4	2,1
Sorties (2)	1,8	1,9	1,0	1,2	0,6	3,7	0,7	2,6
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEFP

- et 2. Voir (1) supra.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT (y compris 2nde agricole), en %.

	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2006
Effectif en 2 nd GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	505,8	506,7	511,2	520,2	527,0	539,4	550,1	576,2	
1^{re} générale	55,0	58,4	59,7	61,5	61,9	62,4	63,2	64,2	65,2	10,2
. 1 ^{re} S	28,9	30,6	31,5	32,4	33,1	33,6	34,2	33,9	34,7	5,8
. 1 ^{re} ES	16,7	18,5	18,9	19,1	19,3	19,1	19,4	20,5	21,1	4,4
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	10,0	9,5	9,7	9,6	9,8	9,4	0,0
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,2	23,1	23,0	23,6	23,3	23,3	24,9	1,3
dont 1 ^{re} STI(1)/STI2D, STL, STAV	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,4	7,5	7,7	8,3	0,9
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	11,8	11,3	11,2	10,9	10,6	11,5	-0,7
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,4	5,6	5,5	5,4	5,2	5,1	4,9	4,7	-1,2
2^{de} GT (redoublement)	14,4	11,5	10,8	9,4	8,9	7,9	7,5	6,8	4,4	-10,0
Sorties (2)	1,1	1,1	0,7	0,5	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	-0,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEFP

- La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

- Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2016		2006		2016	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en 2 nd GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	269,3	306,9	384,6	153,7	492,7	83,5
1^{re} générale	51,5	57,9	60,6	69,1	63,8	32,8	69,5	39,0
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	39,0	30,9	36,0	11,3	38,4	12,5
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	17,5	24,2	18,2	12,7	21,9	16,0
. 1 ^{re} L	4,1	13,8	4,1	14,0	9,6	8,8	9,2	10,5
1^{re} technologique	25,9	21,7	28,0	22,2	16,8	40,8	21,7	44,2
dont 1 ^{re} STI(1)/STI2D (1), STL, STAV	13,2	2,5	14,1	3,2	6,0	10,9	7,7	12,0
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	11,1	13,1	12,0	11,1	7,7	23,4	9,4	24,3
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	5,7	3,8	2,8	13,8	3,3	12,8
2^{de} GT (redoublement)	15,1	13,8	5,1	3,8	16,1	10,0	4,6	3,3
Sorties (2)	1,0	1,2	0,6	1,1	0,5	2,6	0,9	0,7
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEFP

- et 2. Voir (2) supra.